

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

POLICE NATIONALE



PROGRAMME 176

POLICE NATIONALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	22
Justification au premier euro	34
Opérateurs	80

Police nationale

Programme n° 176 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2019, les forces de la police nationale ont connu un niveau de mobilisation important entretenu par les grands enjeux de sécurité transnationaux (menace terroriste, défi migratoire, criminalité organisée) et ceux plus spécifiquement liés au contexte national. Ainsi, par son ampleur, le mouvement des « gilets jaunes » fait partie de ces défis intérieurs qui ont incité la police nationale à s'adapter, notamment en matière de maintien de l'ordre.

Avec l'approfondissement de la police de sécurité du quotidien (PSQ) en 2018, la police nationale a rénové sa doctrine permanente d'action avec les partenaires de sécurité. En 2019, la police nationale a notamment repensé son approche de la lutte contre les violences conjugales à la suite des décisions du Grenelle des violences conjugales faites aux femmes.

Enfin, la police nationale a poursuivi la rationalisation de son organisation, ses efforts d'équipement et d'investissement sans oublier de veiller au bien-être de ses personnels, clé de voûte de l'institution.

La police de sécurité du quotidien : une méthode d'action rénovée

Mise en œuvre à compter du 8 février 2018, la police de sécurité du quotidien (PSQ) place le citoyen au cœur de l'action policière. Destinée à renforcer les relations entre la police et la population pour mieux résoudre les problèmes d'insécurité, la PSQ vise à identifier les besoins spécifiques de chaque territoire et à y répondre par l'élaboration de solutions sur mesure en partenariat avec tous les acteurs du continuum de sécurité (maires, bailleurs, transporteurs, associations, etc.). Elle se traduit, pour les habitants, par une présence policière accrue, une meilleure prise en compte de leurs attentes et par davantage de moyens ainsi qu'une collaboration renforcée avec les partenaires de sécurité dans les zones les plus fragilisées.

La mise en place de la PSQ s'est accompagnée d'une déconcentration de l'élaboration de la stratégie d'action au niveau de la circonscription de sécurité publique (CSP), par subdivision du territoire en 977 secteurs de proximité dont l'animation est confiée à un policier de terrain (officier ou gradé). Les secteurs les plus sensibles ont fait l'objet d'une attention particulière par la mise en place des "quartiers de reconquête républicaine" (QRR) qui bénéficient de moyens humains et matériels supplémentaires (NEO, caméras piétons). En zone police, 43 QRR ont été mis en place et renforcés (de 10 à 30 policiers supplémentaires selon les quartiers) depuis 2018.

Afin de favoriser les échanges et permettre la résolution partenariale des problèmes locaux, 977 groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été créés. Animé par le chef de secteur et le représentant du maire, le GPO se réunit régulièrement (une à deux fois par mois) pour identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes aux problèmes recensés en commun. Durant ces six derniers mois, 4 906 réunions de GPO ont été organisées, donnant lieu à l'identification de 4 841 problématiques de sécurité, dont 2 809 ont déjà été résolues.

Pour être pleinement efficace, les solutions mises en œuvre doivent s'appuyer sur les acteurs locaux (transporteurs publics, travailleurs sociaux etc.) et les professionnels de la sécurité (polices municipales, sociétés de sécurité de privée). La police nationale, déjà pleinement engagée dans cette démarche de continuum de sécurité a franchi une nouvelle étape le 11 février 2019 avec la signature d'une convention de coopération opérationnelle et d'échange d'informations entre les forces de sécurité de l'État et les entreprises de surveillance et gardiennage.

Une police connectée, disponible et réactive

Avec la doctrine PSQ, la police nationale réaffirme son engagement de renforcer sa visibilité et sa présence sur le terrain. Les recrutements supplémentaires y contribuent. Entre 2013 et 2019, 8 737 emplois ont été créés, dont 7 953 CEA. Pour la seule année 2019, ce sont 1 707 emplois qui ont été créés. La dynamique de recrutements se poursuit en 2020 avec la création prévue de 1 398 emplois supplémentaires. La croissance des effectifs s'accompagne en parallèle d'un renforcement des capacités de commandement et d'encadrement de la police nationale. Les promotions de l'École nationale supérieure de la police sont progressivement redimensionnées, avec l'intégration d'une promotion de 200 élèves au 1^{er} janvier 2020 et de 100 élèves supplémentaires au mois de septembre.

La généralisation des moyens numériques au sein de la police nationale, constitue un levier puissant de mobilité et de réactivité. La messagerie instantanée et sécurisée TCHAP, le système de diffusion de données ODICOP ou encore les terminaux NEOPOL (tablettes et smartphones) fluidifient sensiblement les communications opérationnelles des unités engagées sur le terrain. Au sein de la police nationale, 50 000 équipements NEO ont été déployés depuis 2017. Il est prévu de renouveler le contrat de location des équipements en 2020 pour une durée de quatre ans (60 M€) et d'augmenter le nombre d'équipements loués à hauteur de 100 000 terminaux.

Une proximité renforcée avec la population et les usagers

La police nationale s'appuie sur le lien qui l'unit à la population pour apporter des réponses adaptées et localisées. Depuis 2011, le dispositif de la *participation citoyenne* permet d'associer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire pour renforcer la vigilance collective. Aujourd'hui en vigueur dans 5 600 communes, le dispositif encourage depuis 2019 le maire et le représentant local des forces de sécurité à réaliser une présentation publique annuelle du bilan de cette disposition.

La police nationale est par ailleurs particulièrement engagée et impliquée auprès de la jeunesse. Dans le cadre du service national universel (SNU), en préfiguration depuis le mois de juin 2019 dans treize départements, la police nationale intervient pour transmettre aux jeunes un socle républicain et promouvoir les dispositifs d'engagement citoyen ouverts dans la police nationale tels que la réserve civile volontaire, la réserve citoyenne ou le service civique.

En 2019, une attention particulière a été portée sur la prévention en milieu scolaire. Les partenariats avec l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur ont été renforcés et, dans les quartiers de reconquête républicaine, des référents scolaires ont été désignés avec pour mission d'adapter le dispositif de sécurité pour prévenir les infractions commises aux abords des établissements.

Enfin, l'action des délégués cohésion police population (DCPP) a été particulièrement utile et appréciée, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine qui en sont systématiquement dotés. Ces policiers réservistes y déploient une action de contact quotidien avec les principaux acteurs des quartiers.

Une doctrine du maintien de l'ordre renouvelée

Compte tenu de l'ampleur des vagues de contestations successives, les directions actives de la police nationale ont été très mobilisées. En moyenne et sans compter les effectifs relevant de la préfecture de police, 25 000 policiers étaient présents chaque samedi pour sécuriser et assurer le maintien de l'ordre.

L'année 2019, marque un tournant dans la gestion d'un maintien de l'ordre qui auparavant était généralement prévisible et circonscrit au niveau des grands centres urbains. La police nationale s'est adaptée en équipant davantage les unités territoriales de sécurité publique et en employant les unités spécialisées selon une stratégie opérationnelle renouvelée qui sera matérialisée dans le schéma national du maintien de l'ordre, actuellement en cours d'écriture.

Le service central du renseignement territorial (SCRT), composé de policiers et de gendarmes, est parvenu à fournir aux autorités des informations d'anticipation opérationnelle utiles à la préparation et à la gestion des manifestations.

Des indicateurs d'activité maîtrisés malgré une hausse de certains phénomènes criminels

En 2019, les services de police (hors préfecture de police de Paris) ont constaté plus de 337 000 atteintes volontaires à l'intégrité physique (+5,5 %), plus de 1 000 000 d'atteintes aux biens (- 0.9 %) et près de 200 000 escroqueries et infractions économiques et financières (+ 9,7 %).

La hausse des atteintes à l'intégrité physique, principalement en raison des violences dites "gratuites", est comparable à celle enregistrée par les autres forces de sécurité intérieure. Sur la même période, le nombre des faits élucidés a progressé de près de 3 % (189 000 en 2019 contre 184 000 en 2018).

La stabilité des atteintes aux biens enregistrées sur les zones de compétence de la DGPN contraste avec l'augmentation relevée sur le ressort territorial de la préfecture de police de Paris (+6,9 % en 2019) et la hausse des escroqueries et infractions économiques et financières prolonge celles des années précédentes. Elle doit être mise en relation avec l'augmentation des escroqueries commises par internet qui est observée dans tous les pays européens.

En matière de police technique et scientifique (PTS), les indicateurs d'activité sont très nettement orientés à la hausse : + 10,2 % de suspects identifiés grâce au FAED (14 361 en 2019) et + 5,3 % de suspects identifiés grâce au FNAEG (36 976 en 2019).

La mobilisation de la PTS au bénéfice de la lutte contre la délinquance de masse s'est traduite par une couverture des cambriolages qui se situe à 83 % et à 69 % pour les véhicules volés découverts.

En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, l'activité des services a été très soutenue et le nombre de mis en cause a fortement progressé (+ 7,3 %, soit 26 492, en 2019 contre 24 696 en 2018).

La police nationale est très engagée dans la mise en œuvre du plan national de renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants qui a institué la direction centrale de la police judiciaire comme chef de file du dispositif national.

Un engagement renforcé dans la lutte contre les violences conjugales

La police nationale est pleinement mobilisée contre toutes les formes de délinquance. Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée sur la lutte contre les violences faites aux femmes, l'amélioration du parcours des victimes et la formation des personnels à cette forme particulière de délinquance. En 2019, l'action policière en la matière s'est structurée autour de la déclinaison opérationnelle des mesures annoncées dans le cadre du Grenelle du 25 novembre 2019 dédié à la « *lutte contre les violences conjugales* ». Les mesures mises en œuvre s'articulent principalement autour de deux axes : une formation des policiers renforcée et une prise en charge des victimes revue.

Les formations mises en œuvre au sein de la police nationale recherchent prioritairement la professionnalisation de la mission d'accueil des victimes de violences conjugales et le partage des bonnes pratiques en matière d'enquêtes. En 2019, une fiche réflexe a été mise à la disposition des policiers pour qu'ils veillent à procéder à l'ensemble des actes indispensables à la révélation d'éventuelles violences conjugales et à la préservation des traces et indices le cas échéant. En 2020, ce travail de formation sera poursuivi avec l'organisation de rencontres interprofessionnelles, réunissant magistrats et enquêteurs, destinées à échanger sur les volets juridique et procédural de l'enquête et de l'instruction.

La mise en place de la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes (PFSVSS) accessible en ligne 24h sur 24, a permis de rapprocher l'action policière des victimes. À chaque prise de contact, dans le cas où l'utilisateur a laissé ses coordonnées et si la victime le souhaite, une fiche de signalement est rédigée en vue d'un dépôt de plainte. En 2019, cette démarche de rapprochement et de simplification de la prise en charge se trouve confortée avec la possibilité donnée aux victimes de déposer plainte en milieu hospitalier dès lors que leur état de santé ne leur permet pas de se déplacer au commissariat.

L'intensification de la lutte contre l'immigration clandestine

L'importante pression migratoire nécessite une vigilance et une mobilisation constantes des services de la police nationale en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Ainsi, la lutte contre les trafics de migrants, les filières d'immigration irrégulière et toutes les formes d'aide au séjour irrégulier restent la première priorité de la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF), en lien avec les autres services concernés.

En 2019, la pression migratoire aux frontières intérieures a diminué. Pour autant, les services restent mobilisés avec une intensification de la lutte contre l'immigration clandestine. Ainsi, 315 filières ont été démantelées (soit une hausse de 2 % par rapport à 2018) et les interpellations de trafiquants progressent de 4 %. S'agissant des étrangers en situation irrégulière (ESI), 147 655 individus ont fait l'objet d'une procédure en 2019, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2018 (126 977), et ce malgré le contexte social qui a fortement mobilisé l'ensemble des forces de police.

Les résultats en matière d'éloignement sont également en hausse de 19 % avec 23 746 individus éloignés, et surtout de 23 % s'agissant des éloignements forcés vers des pays tiers qui restent la priorité. L'implication de la DCPAF, de la DGEF et de l'ensemble du réseau préfectoral a permis d'améliorer le taux d'éloignement après placement en CRA passé de 40 % (en 2018) à 50 % en 2019.

Une rationalisation approfondie des organisations

L'évolution permanente des missions de sécurité et la volonté d'inscrire la police dans une démarche d'efficience de la dépense publique incite la police nationale à repenser et rationaliser régulièrement son fonctionnement et son organisation. Deux effets sont prioritairement recherchés : l'efficacité opérationnelle et l'efficience budgétaire. C'est dans cet esprit qu'en 2019, la direction centrale de la police aux frontières a procédé à la restructuration de deux sous-directions opérationnelles et a créé un département de la stratégie, de l'audit et des risques placé auprès du directeur central. De même, suivant une logique d'efficacité et de cohérence de l'action de la police en matière de lutte contre le terrorisme, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2020 à la DGSJ.

Au niveau ministériel, la police nationale participe activement au travail de rapprochement de la mutualisation des moyens des directions apportant un soutien aux missions de sécurité. La création de la direction du numérique (DNUM) au 1^{er} janvier 2020 et le rattachement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) au programme 2016 poursuivent le même objectif d'amélioration de la qualité et de l'efficience des fonctions support. Le programme 176 a transféré à ce titre au programme 216 en LFI pour 2020, 97 M€ de crédits hors titre 2 (HT2) à la DNUM et 17 M€ de crédits HT2 aux Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ainsi que 4 031 ETP représentant une masse salariale de 152,8 M€ HCAS.

Au niveau interministériel, le décloisonnement d'entités spécialisées et potentiellement complémentaires constitue un levier puissant d'efficacité et de rationalisation des moyens mis en œuvre. La création de l'office anti-stupéfiant (OFAST) le 1^{er} janvier 2020 répond à cet objectif. Structure interministérielle placée sous l'autorité du directeur central de la police judiciaire, l'OFAST favorise l'échange et la mise en place d'actions concertées en faisant travailler au sein d'une même entité policiers, gendarmes et douaniers. En 2019, l'action des forces de sécurité avaient permis la saisie de plus de 95,4 tonnes de cannabis et près de 14,5 tonnes de cocaïne. Avec l'OFAST en chef de file de la lutte contre les stupéfiants, l'année 2020 promet des résultats à la hauteur des enjeux. Dès le mois de janvier, des *go-fast* ont été interceptés par l'antenne OFAST de Versailles et l'antenne de police judiciaire de Nice.

Enfin, la police nationale a mis en place une nouvelle organisation des services de police dans trois territoires d'outre-mer : Mayotte, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. La réforme a permis de réunir, sous une même entité, l'ensemble des services déconcentrés actuels de police. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, la direction territoriale de la police nationale (DTPN) est devenue un nouveau service déconcentré de la police nationale en matière de sécurité dans ces trois territoires. Les ambitions de cette réforme sont les suivantes : renforcer l'efficacité et l'efficience opérationnelle de la police nationale en outre-mer au service d'un territoire, améliorer l'efficacité de la gouvernance territoriale, mieux valoriser l'action unifiée de la police nationale. Si cette réforme est conclusive, elle aura vocation à être étendue à l'ensemble de l'outre-mer, sous réserve d'ajustements nécessaires.

Un effort d'équipement et d'investissement maintenu au profit de l'ensemble des forces

Ces dernières années, les forces de l'ordre ont fait face à la montée du terrorisme et à l'enracinement d'une délinquance plus violente tout en agissant dans un contexte international de crise migratoire et de mouvements revendicatifs répétés sur le sol national. En réponse, les effectifs et les équipements ont été renforcés. La police nationale a notamment fait l'acquisition de 1 450 pistolets automatiques GLOCK, gilets pare-balles, fusils d'assaut HK G36, casques pare-balle, boucliers, lanceurs de balles de défense, qui impliquent de disposer de véhicules à forte capacité d'emport.

Au 1^{er} janvier 2019, le parc automobile de la police nationale était composé de 30 956 véhicules. Pour assurer l'application des critères de réforme et l'acquisition de véhicules adaptés, 65,5 M€ ont été consacrés en 2019 à l'achat de 3 104 véhicules. De manière complémentaire, la police nationale investit dans l'acquisition de drones. Ces nouveaux outils sont utilisés tant en appui des missions traditionnelles (constatations d'infractions routières, infractions au cours de violences urbaines ou de maintiens de l'ordre) que pour investir des champs missionnels nouveaux (surveillance discrète de sites difficiles d'accès, relais de communication, observation avancée avant un assaut). La direction générale de la police nationale (DGPN) ambitionne de disposer au sein des directions de police de 410 télépilotes formés d'ici la fin de l'année 2022.

La police nationale poursuit également ses efforts en matière immobilière. En 2019, 144,09 M€ en autorisations d'engagement (AE) ont été consacrés à la poursuite d'opérations (construction de l'hôtel de police de Fort de France notamment), au lancement d'opérations nouvelles (hôtels de police de Saint-Étienne, d'Angers, de Basse-Terre, d'Amiens etc.) et à la rénovation de bâtiments stratégiques (écoles, stands de tir, cantonnements CRS, laboratoires PTS).

Une implication constante de l'institution auprès de ses agents

Dans un contexte social et sécuritaire dégradé, confronté à la menace du risque terroriste et à l'émergence de mouvements contestataires de plus en plus violents, les forces de sécurité sont immédiatement exposées aux risques psycho-sociaux. Pour prévenir les atteintes les plus graves, la police nationale conduit, depuis 2010, une action de prévention des suicides. Celle-ci a été prolongée avec le déploiement du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) adopté le 29 mai 2018. Le PMS s'articule autour de trois axes complémentaires (répondre à l'urgence, prévenir les situations de fragilités et agir sur le collectif de travail) désormais pilotés par la cellule alerte prévention suicide (CAPS) créée en mai 2019. Plusieurs actions ont été mises en œuvre : création d'un numéro vert proposant un service d'écoute aux personnels de la police nationale et à leur famille, déploiement d'une carte d'information format « carte de visite » mentionnant le numéro d'urgence précité et une formation en ligne sur e-campus qui sera accessible à tous : « *Agir pour prévenir le suicide et ses conséquences* ».

Parallèlement, la police nationale poursuit son action d'amélioration des conditions de travail et de valorisation des parcours et des carrières. Les engagements pris dans le cadre des protocoles du 11 avril 2016 et du 19 décembre 2018 ont été respectés, pour des montants respectifs de 57,9 M€ et 83,9 M€ (hors CAS pensions) auxquels s'ajoutent 5,2 M€ de mesures nouvelles, soit au total 147 M€ HCAS. Parmi les engagements forts de la police nationale, le paiement de 3,5 millions d'heures supplémentaires au profit de 30 648 agents témoigne de sa volonté de reconnaître le travail des policiers. En parallèle, la police nationale a pris des mesures visant à réduire le nombre d'heures supplémentaires générées. Au sein des services, la police nationale a mis en place des quotas annuels à ne pas dépasser. Au niveau de l'agent, l'article 56 de l'arrêté du 5 septembre 2019 portant sur l'organisation relative au temps de travail (APORTT) prévoit une limitation du cumul des heures supplémentaires du compteur « actif » en fixant un plafond de 160 heures au-delà duquel les heures sont apurées par le biais d'une indemnisation ou d'une prise de repos. Ces mesures instaurant le contrôle du cumul et l'obligation de consommer ses heures, sont de nature à favoriser le bien être des agents tout en préservant la capacité opérationnelle des services.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

INDICATEUR 1.1

Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

INDICATEUR 1.2	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur leur coeur de métier
INDICATEUR 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention de nuit
OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité
OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone police
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
OBJECTIF 5	Optimiser l'emploi des ressources
INDICATEUR 5.1	Taux de disponibilité technique des véhicules

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

INDICATEUR 1.1

Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nb	88 140	81737	En baisse	en baisse	80117	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	235 922	262543	Suivi	suivi	276419	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles et le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Source des données : direction centrale de la police judiciaire (DC PJ), service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – système de traitement de l'information criminelle : faits constatés-élucidés (STIC-FCE) 4001.

Mode de calcul :

Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base STIC-FCE 4001. Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

INDICATEUR 1.2

Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 469 734	1440061	En baisse	en hausse	1457815	En baisse
Nombre de cambriolages	Nb	224 499	211781	En baisse	en hausse	212103	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples, les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 à 30 de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police »

En 2019, le nombre de violences physiques crapuleuses diminue pour la sixième année consécutive avec près de -32% de faits enregistrés entre 2013 et 2019. Ces bons résultats peuvent être attribués à l'action dissuasive des services de police notamment dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, doctrine qui prône la réalisation d'actions ciblées et adaptées à chaque territoire.

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré, on constate une augmentation significative en 2019 (+5,29% par rapport à l'an dernier). Cette tendance est à mettre en relation, d'une part, avec l'exposition médiatique de ce type d'agression, d'autre part, avec la mobilisation des services de police pour améliorer l'accueil des victimes et faciliter leurs dépôts de plainte. Les mesures décidées lors du Grenelle du 25 novembre dédié à la lutte contre les violences conjugales se sont principalement articulées autour de deux axes : renforcer la formation des policiers et rénover la prise en charge des victimes.

Indicateur 1.2 : « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police »

Après une baisse observée pendant plusieurs années, le nombre de faits constatés en matière d'atteintes aux biens et cambriolages a faiblement augmenté. En 2019, les forces de sécurité publique ont enregistré un léger accroissement des atteintes aux biens (1,23 %) et une stabilité des cambriolages (0,15%).

Ces résultats ont été portés par l'application de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et la mise en place de stratégies locales adaptées au particularisme de chaque territoire (occupation planifiée de la voie publique par les services de police, protection des commerces les plus exposés, développement de partenariats notamment avec les bailleurs, dispositif des citoyens vigilants, opérations tranquillité vacances).

OBJECTIF 2

Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1

Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	12,60	13,12	En hausse	en hausse	13,65	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages	%	10,70	11,28	En hausse	en hausse	11,43	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	64,63	70,29	En hausse	en hausse	62,09	En hausse

Commentaires techniques

Sources des données

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le SSMSI et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement.

Les données concernent l'ensemble du territoire national.

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.2**Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	23 317	24696	En hausse	en hausse	26492	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 154	4470	En hausse	en hausse	4452	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	329 076 816	388173079	En hausse	en hausse	228189752	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans le STIC-FCE, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organisateur, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans le STIC – FCE 4001 à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DROM et COM sont prises en compte.

Sources des données : Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (PMC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

INDICATEUR 2.3**Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de couverture des cambriolages	%	82,62	82,64	En hausse	en hausse	82,84	100
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	89,51	86,49	En hausse	en hausse	89,22	En hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	82,96	86,04	En hausse	en hausse	95,01	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100% dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données :

Service central de la police technique et scientifique (SCPTS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

INDICATEUR 2.4**Recentrage des forces sur leur coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Volume des missions périphériques	heure	7 757 932	7518095	En baisse		7615410	En baisse
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	9	8,7	En baisse	en baisse	9	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante informatisée des services de la police nationale sous le code TEP 132.

Source des données : SSMSI**Mode de calcul** :

- indicateur 2.4.1 « Volume des missions périphériques » : nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques.
- indicateur 2.4.2 « Taux de missions périphériques dans l'activité totale » : nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles.

INDICATEUR 2.5**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	36,86	36,81	41	41	36,43	41

Commentaires techniques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante informatisée (MCI) et notamment sur le test d'emploi des personnels 1.3.1. défini par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance).

Le système d'information ne permet pas de distinguer le type des emplois. Tous les personnels sont pris en compte dans le nombre d'heures totales d'activité (potentiel horaire utilisé). Dès lors, deux facteurs contribuent à minorer le résultat de l'indicateur : d'une part, l'activité des personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont les statuts d'emploi ne les engagent pas sur le terrain et d'autre part, l'obligation pour les policiers de rédiger un volume important d'actes de procédure résultant de la constatation des infractions et de l'élucidation des crimes et délits. Ces deux limites pèsent sur l'activité à l'extérieur des locaux.

Source des données :

DCSP et PP

Mode de calcul :

Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

INDICATEUR 2.6**Délai moyen d'intervention de nuit**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen d'intervention de nuit	minutes	13'42"	14'56"	<10	<10	11'03"	<10

Commentaires techniques

Délai moyen mesuré de nuit sur tout type d'intervention entre 18h et 6h suite à appel vers les centres de police secours (17). Requête "État 232" sur la main courante informatisée (MCI ou NMCI).

Depuis 2016 cet indicateur a fait l'objet d'un travail de fiabilisation par la direction centrale de la sécurité publique, avec notamment, la mise en place d'un processus de certification mobilisant l'ensemble des directions départementales.

Sources des données :

Remontées trimestrielles DCSP et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul :

Somme des délais d'interventions entre 18h et 6h / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés »

Les indicateurs de « taux d'élucidation » témoignent de l'efficacité des services dans la résolution des crimes et délits. En 2019, l'élucidation des vols avec violence (+0,53 point), des cambriolages (+0,15 point) progresse légèrement par rapport à l'an dernier. En revanche, l'élucidation des homicides baisse nettement (-8,2 points) par rapport à 2018.

Parmi les facteurs d'amélioration, la rationalisation et la consolidation des méthodes de la police scientifique, le déploiement d'outils numériques telles que les tablettes NEO contribuent à fiabiliser la collecte des données, puis leur exploitation et à fluidifier la circulation de l'information entre les unités d'investigation et de voie publique.

Indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites »

En 2019, le nombre de personnes mises en cause pour revente et trafic de stupéfiants a progressé de 7,27% par rapport à l'an dernier. Cette hausse, continue depuis 2016, trouve son origine dans la mobilisation et la coordination des services sur des cibles et des territoires bien identifiés. Ainsi le déploiement de la police de sécurité du quotidien au mois de février 2018 a permis à la police judiciaire de reproduire sur l'ensemble du territoire national l'expérience du "piloteage renforcé police judiciaire-sécurité publique de lutte contre les stupéfiants" conduite dès 2015 à Marseille. Ce dispositif, désormais étendu sur tout le territoire, coordonne les actions anti-stupéfiants des services territoriaux de la police judiciaire et de la sécurité publique au travers de cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

En 2019, le nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger est en légère baisse (-0,4 % par rapport à 2018).

La PAF a enregistré 58 849 procédures de non-admissions en 2019 contre 69 986 en 2018. Cette baisse est à relativiser dans la mesure où elle résulte d'une moindre pression migratoire aux frontières franco-italienne et franco-espagnole, conséquence de la forte diminution des débarquements de migrants irréguliers constatée dans ces deux pays au cours de l'année écoulée.

L'implication technologique de la PAF, notamment en matière d'équipements au contrôle frontière, a permis de réduire l'impact de l'action des filières sur le territoire national, ainsi que le nombre d'étrangers en situation irrégulière.

Enfin, 102 317 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2019, soit une progression de +8,36 % au regard de l'année précédente (94 419). Cela témoigne de l'efficacité des contrôles aux frontières et de la forte mobilisation de l'ensemble des personnels engagés dans cette mission qui relève à la fois de la lutte contre l'immigration irrégulière et de celles menée contre le terrorisme et la criminalité transfrontière.

La valeur des avoirs criminels saisis en 2019 fléchit légèrement par rapport à 2018 qui a été une année haute. Cette attrition est notamment due à la réorientation des services d'enquêtes vers des infractions de voie publique

(mouvement revendicatifs contestataires). La mise en place de l'OFAST devrait permettre de corriger la tendance lors du prochain exercice.

Indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique »

En 2019, le taux de couverture des cambriolages est constant par rapport à l'année dernière.

En revanche, le taux de signalisation biologique au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) et le taux de signalisations papillaires enregistrées au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) marquent une belle progression en atteignant respectivement 89,22 %, soit 2,73 points de plus et 95,01 %, soit une belle progression de 8,97 points. Cette hausse trouve son explication par l'effort accru dans le traitement systématique des personnes mises en cause et la vigilance du SCPTS sur l'activité de signalisation. En matière de traces papillaires, les plateaux techniques, mis en place en 2018, ont traité 175 048 pièces en 2019.

Indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur leur cœur de métier »

Après avoir diminué en 2018, le nombre et le taux de missions périphériques augmentent légèrement et retrouvent leur niveau de 2017. En 2019, le niveau d'activité élevé de l'institution judiciaire s'est traduit par une hausse des missions de police des audiences et de reconstitutions judiciaires.

Indicateur 2.5 « Taux d'engagement des effectifs sur le terrain »

Entre 2018 et 2019, le taux d'engagement des effectifs sur le terrain est resté relativement stable (-0,38 point). Il est à noter que le temps consacré au traitement procédural de dossiers d'enquête, de missions de police, pèse de plus en plus sur les services, au détriment de leur présence sur la voie publique.

Indicateur 2.6 « Délai moyen d'intervention de nuit »

En 2019, le délai moyen d'intervention de nuit demeure au-dessus de la cible (fixée à moins de 10 minutes) mais celui-ci diminue. Un important travail de fiabilisation des logiciels et des données explique une partie de cette diminution.

OBJECTIF 3

Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1

Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	indice	1,43	0,97	> 1	Suivi	0,87	>1

Commentaires techniques

Un résultat stable, ou en hausse, démontre une efficacité accrue car l'activité de renfort des unités est rapportée aux heures réalisées, toutes missions confondues.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service générale des compagnies républicaines de sécurité (CRS) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris).

Mode de calcul :

Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général au profit des services de sécurité de proximité de l'année N / Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général au profit des services de sécurité de proximité de l'année N-1 / (Nombre

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

d'heures fonctionnaires totales réalisées par les compagnies de service général de l'année N / Nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les compagnies de service général de l'année N-1)

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, du fait de l'augmentation des missions de maintien de l'ordre (mouvement social gilets jaunes, journées d'action sociales retraites, lycéens), le nombre d'heures fonctionnaires au profit des services de proximité accuse une diminution de -15,07 % par rapport à 2018. Cette baisse influe sur l'indice d'engagement 2019 : 0,87 contre 0,97 en 2018, soit une évolution de -10,31 %. Il se situe à -0,13 point de la cible PAP (<1). Le nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les CSG connaît par rapport à 2018, une évolution de -2,38 %.

OBJECTIF 4**Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR 4.1****Nombre de tués en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de tués en zone police	Nb	978	946	En baisse	en baisse	963	En baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) pour enrichissement et exploitation.

Les consolidations effectuées par l'ONISR parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Source des données : ONISR**Mode de calcul** : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N.**INDICATEUR 4.2****Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	1,08	0,95	>1	>1	0.83	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.**Mode de calcul** : Evolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

INDICATEUR 4.3**Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,14	1,16	>1	>1	1.03	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels.

Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 4.1 « Nombre de tués en zone police »**

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Après une diminution du nombre de tués déplorés en zone police en 2018, une hausse est constatée en 2019. Les conducteurs de deux-roues et les piétons restent les usagers de la route les plus exposés. Les accidents surviennent principalement en période nocturne et on note un nombre plus important d'accidents mortels le vendredi et le samedi.

Indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool »

En 2019, l'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool a diminué (-0,12 point).

Cette diminution résulte de la progression du nombre d'accidents impliquant la consommation d'alcool (+10,1%) à mettre en parallèle avec la diminution du nombre d'infractions sanctionnées (-9,2%). Les tendances observées résultent principalement d'une diminution de l'engagement des unités de renfort CRS en matière de sécurité routière qui s'explique par la mobilisation importante des unités CRS sur des événements de maintien de l'ordre (mouvement social des "gilets jaunes", journées d'action contre la réforme des retraites).

Indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants »

En 2019, l'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels demeure au-dessus de la cible (>1).

L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants a été supérieur à la cible, en raison d'une progression du nombre d'infractions constatées (+13,4%) supérieure à l'augmentation du nombre des accidents (+10,6%).

Ces évolutions interviennent dans un contexte opérationnel marqué par la diffusion généralisée des analyses salivaires prévues par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Destiné à remplacer les analyses

sanguines plus contraignantes en termes de procédure, le dispositif mis en place en 2017 a vocation à faciliter les actions de dépistage des forces de l'ordre.

OBJECTIF 5

Optimiser l'emploi des ressources

INDICATEUR 5.1

Taux de disponibilité technique des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	94	92,29	>95	<20	92,77	>95

Commentaires techniques

Cet indicateur reflète la performance des ateliers des SGAMI. Les données utilisées pour le calculer sont extraites de l'application Vulcain. Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police.

Source des données :

Service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, le taux de disponibilité des véhicules s'élève à 92,77 %, soit 0,48 point de plus que l'an passé. Ce taux s'explique par l'existence d'un parc de courtoisie conséquent, le recours à l'externalisation et les améliorations constantes de la gestion de la file d'attente par les SGAMI.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757					1 235 399 868 1 393 783 757	1 235 399 868
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569					57 569 766 47 899 569	57 569 766
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188					1 177 830 102 1 345 884 188	1 177 830 102
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482					3 135 752 564 3 077 187 482	3 135 752 564
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479					146 285 479	146 285 479
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482					2 989 467 085 3 077 187 482	2 989 467 085
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380					474 358 104 432 121 380	474 358 104
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051					22 105 051	22 105 051
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380					452 253 053 432 121 380	452 253 053
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074					914 995 698 891 624 074	914 995 698
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125					42 638 135 183 394 125	42 638 135
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949					872 357 563 708 229 949	872 357 563
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517					2 882 195 078 3 002 902 517	2 882 195 078
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123					134 470 169 121 198 123	134 470 169
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393					2 747 724 909 2 881 704 393	2 747 724 909

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	1 025 523 437 1 013 385 233	285 323 250 267 238 098	33 223 082 41 075 319	6 855 670 8 140 236	2 316 155 236 2 276 164 526	2 316 155 236
06.01 – Formation		17 123 706 26 244 226		2 029		17 123 706 26 246 256	17 123 706
06.02 – Action sociale		24 627 486 25 441 830		-670		24 627 486 25 441 160	24 627 486
06.03 – Immobilier	1 093	26 354 400	164 467 000 103 508 668		1 000 000 1 000 000	165 467 000 130 864 161	165 467 000
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		32 843 023 42 652 993	5 940 928 3 963 955			38 783 951 46 616 947	38 783 951
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		42 716 173 79 324 401	43 057 262 37 338 173			85 773 435 116 662 574	85 773 435
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	908 213 049 813 367 384	71 858 060 122 427 302	33 223 082 41 073 959	5 855 670 7 140 236	1 939 399 644 1 128 064 322	1 939 399 644
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105					44 980 014 802 269 105	44 980 014
Total des AE prévues en LFI	9 607 931 109	1 025 523 437	285 323 250	33 223 082	6 855 670	10 958 856 548	10 958 856 548
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+41 373 000			+41 373 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+166 072 688		+66 856 605			+232 929 293	
Total des AE ouvertes	9 774 003 797		1 459 155 044			11 233 158 841	
Total des AE consommées	9 743 944 850	1 013 385 233	267 238 098	41 075 319	8 140 236	11 073 783 735	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757					1 235 399 868 1 393 783 757	1 235 399 868
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569					57 569 766 47 899 569	57 569 766
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188					1 177 830 102 1 345 884 188	1 177 830 102
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482					3 135 752 564 3 077 187 482	3 135 752 564
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479					146 285 479	146 285 479
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482					2 989 467 085 3 077 187 482	2 989 467 085
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380					474 358 104 432 121 380	474 358 104
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051					22 105 051	22 105 051
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380					452 253 053 432 121 380	452 253 053
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074					914 995 698 891 624 074	914 995 698

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125					42 638 135 183 394 125	42 638 135
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949					872 357 563 708 229 949	872 357 563
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517					2 882 195 078 3 002 902 517	2 882 195 078
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123					134 470 169 121 198 123	134 470 169
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393					2 747 724 909 2 881 704 393	2 747 724 909
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	822 286 085 894 625 192	273 620 825 219 811 648	33 218 273 37 060 897	6 855 670 7 520 000	2 101 210 650 2 105 343 376	2 101 210 650
06.01 – Formation		17 123 706 22 540 552		2 029		17 123 706 22 542 582	17 123 706
06.02 – Action sociale		24 627 486 24 408 570		5 940		24 627 486 24 414 510	24 627 486
06.03 – Immobilier	1 093	20 468 856	160 996 876 103 978 956		1 000 000 1 000 000	161 996 876 125 448 906	161 996 876
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		32 552 653 36 687 163	5 940 928 3 301 093	63 026		38 493 581 40 051 282	38 493 581
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		37 829 932 74 335 669	34 824 961 35 066 382			72 654 893 109 402 052	72 654 893
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	710 152 308 716 184 381	71 858 060 77 465 216	33 218 273 36 989 901	5 855 670 6 520 000	1 741 334 094 981 214 940	1 741 334 094
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105					44 980 014 802 269 105	44 980 014
Total des CP prévus en LFI	9 607 931 109	822 286 085	273 620 825	33 218 273	6 855 670	10 743 911 962	10 743 911 962
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+41 373 000			+41 373 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+166 072 688		-17 842 376			+148 230 312	
Total des CP ouverts	9 774 003 797		1 159 511 477			10 933 515 274	
Total des CP consommés	9 743 944 850	894 625 192	219 811 648	37 060 897	7 520 000	10 902 962 586	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'Etat	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
Hors administration centrale et cabinets								
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	904 572 678 871 681 649	368					904 572 678	904 572 678 871 682 017
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	904 572 678 871 681 649	368					904 572 678	904 572 678 871 682 017
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets								
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 782 755 285 2 863 392 330						2 782 755 285	2 782 755 285 2 863 392 330
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 782 755 285 2 863 392 330						2 782 755 285	2 782 755 285 2 863 392 330
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets								
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 036 014 869 921 700 902	810 725 500 953 769 937		335 979 127 205 853 803	39 574 668 34 413 405	899 824	2 222 294 164	2 248 894 164 2 116 637 871
06.01 – Formation	1 036 014 869 921 700 902	810 725 500 953 769 937		335 979 127 205 853 803	39 574 668 34 413 405	899 824	2 222 294 164	2 248 894 164 2 116 637 871
06.02 – Action sociale								
06.03 – Immobilier								
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL								
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL								
06.07 – Soutien (autres dépenses)								
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets								
Total des CP prévus en LFI	9 369 517 608	810 725 500		335 979 127	39 574 668		10 555 796 903	10 582 396 903
Total des CP consommés	9 400 808 077	953 770 305		205 853 803	34 413 405	899 824		10 595 745 414

Police nationale

Programme n° 176 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 400 808 077	9 607 931 109	9 743 944 850	9 400 808 077	9 607 931 109	9 743 944 850
Rémunérations d'activité	5 568 966 978	5 704 239 908	5 827 213 837	5 568 966 978	5 704 239 908	5 827 213 837
Cotisations et contributions sociales	3 803 405 245	3 866 991 859	3 887 868 432	3 803 405 245	3 866 991 859	3 887 868 432
Prestations sociales et allocations diverses	28 435 854	36 699 342	28 862 581	28 435 854	36 699 342	28 862 581
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 142 069 858	1 025 523 437	1 013 385 233	953 770 305	822 286 085	894 625 192
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 110 658 155	992 409 250	980 907 233	922 358 603	789 171 898	862 147 192
Subventions pour charges de service public	31 411 703	33 114 187	32 478 000	31 411 702	33 114 187	32 478 000
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	-302					
Charges financières diverses	-302					
Titre 5 – Dépenses d'investissement	230 592 463	285 323 250	267 238 098	205 853 803	273 620 825	219 811 648
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	217 972 273	236 325 060	243 533 043	193 881 348	232 854 936	203 257 024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 620 190	48 998 190	23 705 055	11 972 455	40 765 889	16 554 624
Titre 6 – Dépenses d'intervention	34 450 303	33 223 082	41 075 319	34 413 405	33 218 273	37 060 897
Transferts aux ménages	-62 218		-472	67 525		6 138
Transferts aux entreprises	536 595			444 428		63 026
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 568	27 991 567	27 991 568	27 991 568	27 991 567	27 991 568
Transferts aux autres collectivités	5 984 358	5 231 515	13 084 223	5 909 884	5 226 706	9 000 165
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	899 824	6 855 670	8 140 236	899 824	6 855 670	7 520 000
Dotations en fonds propres	899 824	6 855 670	8 140 236	899 824	6 855 670	7 520 000
Total hors FdC et AdP		10 958 856 548			10 743 911 962	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+166 072 688			+166 072 688	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+108 229 605			+23 530 624	
Total*	10 808 820 223	11 233 158 841	11 073 783 735	10 595 745 414	10 933 515 274	10 902 962 586

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	46 223 230		41 373 000	46 223 230		41 373 000
Total	46 223 230		41 373 000	46 223 230		41 373 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		2 620 697		2 620 697				
03/2019		965 501		965 501				
04/2019		710 659		710 659				
05/2019		1 911 723		1 911 723				
06/2019		989 565		989 565				
07/2019		1 612 530		1 612 530				
08/2019		2 209 139		2 209 139				
09/2019		1 010 067		1 010 067				
10/2019		1 879 598		1 879 598				
11/2019		1 354 239		1 354 239				
12/2019		3 628 226		3 628 226				
01/2020		372 705		372 705				
Total		19 264 649		19 264 649				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		624 693		624 693				
03/2019		1 547 820		1 547 820				
04/2019		1 894 334		1 894 334				
05/2019		2 379 870		2 379 870				
06/2019		8 684 520		8 684 520				
07/2019		2 492 483		2 492 483				
08/2019		653 070		653 070				
09/2019		186 129		186 129				
10/2019		2 988 702		2 988 702				
11/2019		309 062		309 062				
12/2019		241 667		241 667				
01/2020		106 001		106 001				
Total		22 108 351		22 108 351				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	10 812 322		10 812 322					

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	10 812 322		10 812 322					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		59 596		59 596				
Total		59 596		59 596				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		107 869 586						
Total		107 869 586						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		204 748		204 748				
Total		204 748		204 748				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/08/2019		1 800 000		1 800 000				
25/11/2019		19 879		19 879				
26/11/2019		738 301		738 301				
26/11/2019		1 062 000		1 062 000				
03/12/2019		9 388		9 388				
05/12/2019						5 917 696		5 917 696
06/12/2019	920 500		920 500					
Total	920 500	3 629 568	920 500	3 629 568		5 917 696		5 917 696

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019					394 159	3 459 310	394 159	780 593
Total					394 159	3 459 310	394 159	780 593

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	154 734 025		154 734 025			35 529 887		15 037 999
Total	154 734 025		154 734 025			35 529 887		15 037 999

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	166 466 847	153 136 498	166 466 847	45 266 912	394 159	44 906 893	394 159	21 736 288

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 23455 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	10	10	11
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		10	10	11

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757		1 235 399 868 1 393 783 757	1 235 399 868 1 393 783 757		1 235 399 868 1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569		57 569 766 47 899 569	57 569 766 47 899 569		57 569 766 47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188		1 177 830 102 1 345 884 188	1 177 830 102 1 345 884 188		1 177 830 102 1 345 884 188
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482		3 135 752 564 3 077 187 482	3 135 752 564 3 077 187 482		3 135 752 564 3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479		146 285 479	146 285 479		146 285 479
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482		2 989 467 085 3 077 187 482	2 989 467 085 3 077 187 482		2 989 467 085 3 077 187 482
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380		474 358 104 432 121 380	474 358 104 432 121 380		474 358 104 432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051		22 105 051	22 105 051		22 105 051
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380		452 253 053 432 121 380	452 253 053 432 121 380		452 253 053 432 121 380
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074		914 995 698 891 624 074	914 995 698 891 624 074		914 995 698 891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125		42 638 135 183 394 125	42 638 135 183 394 125		42 638 135 183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949		872 357 563 708 229 949	872 357 563 708 229 949		872 357 563 708 229 949
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517		2 882 195 078 3 002 902 517	2 882 195 078 3 002 902 517		2 882 195 078 3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123		134 470 169 121 198 123	134 470 169 121 198 123		134 470 169 121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393		2 747 724 909 2 881 704 393	2 747 724 909 2 881 704 393		2 747 724 909 2 881 704 393
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	1 350 925 439 1 329 838 886	2 316 155 236 2 276 164 526	965 229 797 946 325 640	1 135 980 853 1 159 017 736	2 101 210 650 2 105 343 376
06.01 – Formation		17 123 706 26 246 256	17 123 706 26 246 256		17 123 706 22 542 582	17 123 706 22 542 582
06.02 – Action sociale		24 627 486 25 441 160	24 627 486 25 441 160		24 627 486 24 414 510	24 627 486 24 414 510
06.03 – Immobilier		165 467 000	165 467 000		161 996 876	161 996 876

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
	1 093	130 863 068	130 864 161	1 093	125 447 813	125 448 906
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		38 783 951 46 616 947	38 783 951 46 616 947		38 493 581 40 051 282	38 493 581 40 051 282
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		85 773 435 116 662 574	85 773 435 116 662 574		72 654 893 109 402 052	72 654 893 109 402 052
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	1 019 149 861 984 008 881	1 939 399 644 1 128 064 322	920 249 783 144 055 441	821 084 311 837 159 498	1 741 334 094 981 214 940
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105		44 980 014 802 269 105	44 980 014 802 269 105		44 980 014 802 269 105
Total des crédits prévus en LFI *	9 607 931 109	1 350 925 439	10 958 856 548	9 607 931 109	1 135 980 853	10 743 911 962
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+166 072 688	+108 229 605	+274 302 293	+166 072 688	+23 530 624	+189 603 312
Total des crédits ouverts	9 774 003 797	1 459 155 044	11 233 158 841	9 774 003 797	1 159 511 477	10 933 515 274
Total des crédits consommés	9 743 944 850	1 329 838 886	11 073 783 735	9 743 944 850	1 159 017 736	10 902 962 586
Crédits ouverts - crédits consommés	+30 058 947	+129 316 158	+159 375 105	+30 058 947	+493 741	+30 552 688

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	9 589 631 109	1 352 816 047	10 942 447 156	9 589 631 109	1 137 871 461	10 727 502 570
Amendements	+18 300 000	-1 890 608	+16 409 392	+18 300 000	-1 890 608	+16 409 392
LFI	9 607 931 109	1 350 925 439	10 958 856 548	9 607 931 109	1 135 980 853	10 743 911 962

En titre 2, les crédits du projet de loi de finances 2019, d'un montant initial de 9 589 631 109 € (en AE=CP), ont été majorés de 18 300 000 M€ HCAS (en AE=CP) par l'amendement n°1490 du 18 décembre 2018, au titre de l'engagement exceptionnel des forces de police lors des événements liés au mouvement des "gilets jaunes".

Après amendement, le total des crédits de titre 2 ouverts en LFI s'est élevé à 9 607 931 109 € (en AE = CP), soit une augmentation de 2,5% par rapport à la LFI 2018 (9 369 517 608 €).

En hors titre 2, le PLF 2019 qui s'élève à 1 352 816 047 € en AE et 1 137 871 461 € en CP a été minoré de 1 890 608 € en AE et CP au titre de l'amendement n°II-15 du 16 novembre 2018. Cet amendement prend en compte :

- une minoration de 7,96 M€ afin de gager les votes intervenus en débat ;
- une majoration de 6,07 M€ afin de prendre en compte les conséquences des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.

Compte tenu de cet amendement, les crédits ouverts en LFI hors titre 2 sont de 1 350 925 439 € en AE et 1 135 980 853 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés par trois mouvements réglementaires (en AE=CP) :

- le décret n°2019-1305 du 6 décembre 2019 portant transfert de crédits pour un montant de 920 500 €, dont 659 814 € HCAS, afin d'assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le programme 176 pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- l'arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits pour un montant de 10 812 322 € HCAS, au titre du financement des mesures prises dans le cadre du rendez-vous salarial de juin 2018, dites "mesures Dussopt", qui ont modifié le cadre réglementaire des conditions d'indemnisation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps ;
- le décret n°2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits sur le programme 161 (Sécurité civile) pour un montant de -394 159 € HCAS, au titre de la campagne d'indemnisation d'une partie du stock des heures supplémentaires réalisée en fin de gestion 2019. Ces crédits correspondent au financement de l'indemnisation des heures supplémentaires des agents du corps d'encadrement et d'application affectés à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Ces mouvements réglementaires ont abouti à une augmentation des crédits du titre 2 de + 11,3 M€, dont +11,1 M€ HCAS.

La loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a ouvert des crédits supplémentaires à hauteur de 154 734 025 € pour le titre 2 du programme, dont 128 202 437 € HCAS et 26 531 588 € en CAS. Les crédits ouverts ont permis de financer le solde non financé en LFI 2019 du protocole du 19 décembre 2018 (67,2 M€ HCAS), le dépassement prévisionnel de la LFI, estimé à 11 M€ HCAS lors du deuxième compte-rendu de gestion du mois de septembre 2019, ainsi que la campagne d'indemnisation d'une partie du stock des heures supplémentaires, réalisée en fin de gestion 2019 (50 M€ HCAS).

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice de 2019, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n° 2019-869 du 21 août 2019 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au profit de la direction générale de la sécurité intérieure pour un montant de 1 800 000 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 portant virement de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission «Direction de l'action du Gouvernement» dans le cadre du remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) pour 19 879 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1238 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits en provenance du ministère de la défense pour contribuer à la maintenance de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) au titre de 2019 pour un montant total de 1 062 600 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1244 du 26 novembre 2019 en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour financer les systèmes d'interception et les matériels nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC) pour un montant de 738 301 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits :
 - au titre du remboursement de subventions à des organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE et CP en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
 - en vue du financement de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » pour 11 989 € en AE et CP ;
 - au titre du remboursement des sommes avancées pour financer les préparatifs de l'organisation du G7 en provenance du programme 307 « Administration territoriale » pour 23 301 €, du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour 13 700 €, du programme 152 « Gendarmerie nationale » pour 123 985 €, du programme 161 « Sécurité civile » pour 7 557 € ;

- le décret n° 2019-1283 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits pour le financement de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles en provenance du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » pour 9 388 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits pour le financement de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles en provenance du programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » pour 20 730 € en AE et CP.

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2019-1279 du 03 décembre 2019 portant virement de crédits :
 - en vue de rembourser le reliquat de crédits au titre du bail « Optimum » pour un montant de 374 335 € en CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
 - en vue de rembourser le bail Capitol » pour un montant de 3 709 842 € en AE et 656 790 € en CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
- le décret n° 2019-1304 du 05 décembre 2019 portant transfert de crédits :
 - pour un montant de 681 036 € en AE et en CP à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour financer la mutualisation des besoins opérationnels avec la DGSJ ;
 - pour un montant de 4 248 690 € en AE et en CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour financer le projet PNR (« passenger name record ») ;
 - pour un montant de 1 008 700 € en AE et en CP à destination du programme 134 « développement des entreprises et régulations) en vue de financer le commissariat aux communications électroniques de défense ;
- le décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 à hauteur de 35 529 887 € en AE et 15 037 999 €

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2019 en hors titre 2 ont diminué les ressources du programme en AE de 41,28 M€ en AE et de 18,11 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

L'encaissement des recettes par voie de fonds de concours et d'attributions de produits s'est élevé en 2019 à 41,37 M€ (dont 19,26 M€ au titre des attributions de produits et 22,11 M€ au titre des fonds de concours), alors que seuls 30,48 M€ étaient prévus sur le hors titre 2 au PAP 2019, soit une hausse de 10,89 M€.

Les deux attributions de produits ci-dessous représentent près de 83 % des attributions de produits et 39 % des recettes du programme 176 « Police nationale » :

- « Services d'ordre indemnisés (SOI) autres que Préfecture de police de Paris » : 11,95 M€ ;
- « Services d'ordre indemnisés (SOI) Préfecture de police de Paris » : 4,10 M€.

L'essentiel des crédits de fonds de concours 2019 provient principalement des trois fonds de concours suivant :

- la participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale : 5,64 M€ ;

- la participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité : 12,81 M€ ;
- la participation au financement de divers travaux d'équipement : 3,41 M€.

« Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale »

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de Fonds européens pour les frontières et visas (FEV), fonds asile migration et intégration (FAMI), fonds sécurité intérieure (FSI) et de financement de l'agence Frontex.

Les versements perçus en 2019 correspondent principalement :

- aux avances relatives aux projets programmés en 2019 au titre du FSI ou aux soldes de quelques projets des années 2014 à 2017,
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police nationale (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée.

« Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité »

En 2019, l'AGRASC a financé à hauteur de 2,77 M € des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation. Par ailleurs, la subvention relative au financement de la protection des collaborateurs et des témoins pour 2019 a été accordée pour un montant de 0,78 M€. En outre, cette même subvention votée en 2018 (0,45 M €) n'a été versée qu'en 2019.

L'ANTAI, (Agence Nationale Traitement Automatisé des Infractions) a également versé 2,28 M € pour contribuer à l'acquisition de tablettes NEO mises à disposition des policiers.

Enfin, Île-de-France mobilité et la SNCF ont versé 5,49 M € pour la réalisation du centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS).

« Participation au financement de divers travaux d'équipement »

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien du Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) aux programmes immobiliers de la PN en Île-de-France.

La contribution du CRIF est dépendante de la réalisation d'opérations prévues dans la programmation immobilière et des crédits dont dispose réellement le CRIF en gestion. Les crédits perçus en 2019 s'élèvent à 1,89 M €.

Enfin, la participation de l'État anglais au financement d'un centre de coordination franco-britannique à Coquelles s'est élevée à 1,14 M€.

En 2019, aucune attribution de produit ni aucun fonds de concours n'ont bénéficié au titre 2 du programme.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	48 039 656	39 095 489	87 135 145	48 039 656	32 647 152	80 686 807
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-118 556	-118 556	0	-118 556	-118 556
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	48 039 656	38 976 933	87 016 589	48 039 656	32 528 596	80 568 251

Sur le **titre 2**, la réserve de précaution s'est élevée à 48 039 656 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI), dont 32 398 776 € au titre des crédits HCAS et 15 640 880 € au titre des crédits de CAS. Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution a été dégelée sur la totalité des crédits (CAS et HCAS) par la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019.

Sur le **hors titre 2**, le montant initial de la réserve de précaution en 2019 était de 39,09 M€ en AE et de 32,64 M€ en CP.

Le 19 août 2019, en application du tamponné n°14 dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI), le montant de la réserve HT2 du programme 176 a été dégelé à hauteur de 118 556€ en AE et en CP.

En cours de gestion, le programme 176 a bénéficié du dégel partiel de la réserve de précaution à hauteur de 3,56 M€ en AE et 17,61 M€ en CP afin de financer une partie des dépenses exceptionnelles intervenues en 2019 par le mouvement social dit des gilets jaunes et la sécurisation du sommet du G7 à Biarritz.

Par la loi n° 2019-1270 du 02 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019, 35,52 M€ en AE et de 15,07 M€ en CP ont été annulés sur les crédits hors titre 2.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1161 – Personnels administratifs	+1	14 387	13 373	+3	14 385	+1 009
1162 – Personnels techniques	0	5 636	6 428	0	5 821	-607
1165 – Ouvriers d'Etat	0	432	374	0	397	+23
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+7	9 598	9 294	+9	9 450	+147
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+6	104 343	107 171	+5	105 660	-1 516
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0	2 449	2 830	0	2 628	-202
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0	10 718	12 062	0	10 502	-1 560
Total	+14	147 563	151 532	+17	148 841	-2 708

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1161 – Personnels administratifs	0	-32	-399	+427	+321	+106
1162 – Personnels techniques	0	-125	+5	+305	+142	+163
1165 – Ouvriers d'Etat	0	0	+4	-39	-20	-19
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	-1	+140	-289	-190	-99
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	-16	+373	+961	+113	+848
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0	0	+43	+136	+122	+14
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0	-4	-282	+70	+411	-341
Total	0	-178	-117	+1 570	+899	+671

La consommation ETPT de l'année 2019 s'élève à 148 841 ETPT pour un plafond établi à 151 532 ETPT en LFI 2019, soit un écart au plafond de -2 691 ETPT après prise en compte des transferts en gestion (+17 ETPT). La sous-consommation 2019 résulte de plusieurs facteurs :

- par rapport aux prévisions sous-jacentes à la LFI 2019, le cadencement des entrées en école des ADS et des CEA a été revu afin de tenir compte des capacités d'accueil des écoles. Ce décalage a induit une consommation supérieure de 53 ETPT en année courante ;

- l'application de l'article 11 de la LFPF corrigeant le plafond d'emplois du P.176 de sa vacance frictionnelle n'a pas été mis en œuvre en LFR 2018 en raison des difficultés techniques. L'abattement appliqué en loi de règlement 2018 au titre de la vacance frictionnelle constatée entre le plafond autorisé en LFI 2018 et le plafond exécuté a dès lors été significatif, à hauteur de -1 600 ETPT. Il n'a toutefois pas pu être pris en compte dans le calcul du plafond autorisé en LFI 2019, qui était dès lors surévalué.

Précisions méthodologiques :

Les transferts de gestion s'élèvent à +17 ETPT au titre de la compensation des délégués du préfet.

Les corrections techniques tiennent compte notamment :

- du mode de calcul de l'impact des schémas d'emplois de 2019 et 2018 sur 2019 pour lesquels les mois moyens d'entrées et de sorties sont arrondis à une seule décimale pour l'effet 2018 sur 2019 (36 ETPT) ;

- de la consommation des emplois d'apprentis en 2019 décomptés dans le plafond d'emplois mais ne figurant pas dans le schéma d'emplois (24 recrutements par rapport à 2018).

Les mesures de transfert prévues ont été exécutées comme suit :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS Pensions	Cas Pensions	HT2_AE	HT2_CP
Montée en puissance du service technique national de captation judiciaire	166	176	2	132 000	0	4 600	4 600
Total des transferts arbitrés entrants			2	132 000	0	4 600	4 600
Conduite du projet de LOG-SI.	176	152	-2	-109 835	-35 676	-4 906	-4 906
Renforcement des effectifs du SCRTA pour l'entretien d'ACROPOL et prise en compte du MCO de NEO.	176	152	-3	-92 191	-42 124	-7 359	-7 359
Suivi des stands de tir	176	216	-3	-100 756	-40 971	-7 359	-7 359
Reliquat masse salariale et sac à dos création CCSP	176	216	0	-942 840	-154 248	-65 255	-65 255
Transfert DA Dialogue 2	176	107	-31	-1 308 451	-496 875	-66 867	-66 867
Reprise des missions d'extractions judiciaires	176	310	-5	-158 425	-98 028	-19 250	-19 250
ANTEN-J	176	212	-5	-175 000	-75 000	0	0
Création du PSMP de Calais	176	105	-9	-359 591	-317 116	-22 500	-22 500
Transfert des fonctions support du réseau de l'Etat à l'étranger – T2	176	105	-121	-2 387 000	-	-	-
Transfert des fonctions support du réseau de l'Etat à l'étranger – HT2	176	129	-	0	-	-1 853 910	-1 853 910
Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024	176	129	-1	-61 000	-22 875	-	-
Total des transferts arbitrés sortants			-180	-5 695 089	-1 282 913	-2 047 406	-2 047 406
Total général			-178	-5 563 089	-1 282 913	-2 042 806	-2 042 806

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1161 – Personnels administratifs	1 471	361	7,40	1 901	1 685	8,00	+430	+177
1162 – Personnels techniques	225	96	10,27	433	363	7,07	+208	+360
1165 – Ouvriers d'Etat	41	34	6,73	4	0	5,40	-37	-28

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma	Schéma
							d'emplois Réalisation	d'emplois Prévision PAP
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	453	325	7,73	181	94	6,37	-272	-399
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	2 105	1 175	7,47	3 896	3 480	7,40	+1 791	+1 479
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	88	13	6,43	236	219	9,83	+148	+200
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	3 793	0	7,60	3 233	3 183	7,93	-560	-54
Total	8 176	2 004		9 883	9 024		+1 707	+1 735

Le PLF pour 2019 prévoyait 1 735 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes).

Pour compenser la sur-exécution de 28 ETP du schéma d'emplois 2018, le schéma d'emplois du programme a été réduit à 1 707 ETP en début de gestion 2019.

En 2019, le total des créations d'emplois s'élève à 1 707 ETP.

Globalement, les volumes des départs et des entrées ont été inférieurs aux prévisions inscrites en PLF 2019, de -114 sorties et -140 entrées, soit un solde de -28 ETP correspondant à la réduction du schéma d'emplois pour compenser la légère sur-exécution constatée en 2018.

Les départs en retraite se sont révélés moins importants que la prévision retenue en LFI 2019 (-904), en particulier au sein du CEA. Ces moindres départs ont cependant été en grande partie compensés par les autres sorties, supérieures à la prévision (+792), principalement du fait de mobilités importantes pour les personnels administratifs (vers les autres programmes du ministère ou en mobilités interministérielles). Pour compenser cette hausse des départs des personnels administratifs et sécuriser l'objectif de substitution, les primo recrutements des personnels administratifs ont été réévalués à la hausse en cours de gestion, principalement positionnés sur les derniers mois de l'année. Enfin, les recrutements d'ADS ont été revus à la baisse pour respecter la cible du schéma d'emplois.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	7 030	7 440	7 460
Services régionaux	24 523	24 560	24 627
Opérateurs	870	819	821
Services à l'étranger	131	318	319
Services départementaux	98 227	95 937	96 196
Autres	20 751	19 767	19 820
Total	151 532	148 841	149 244

La répartition des emplois par service réalisée en PLF repose sur la répartition constatée au RAP N-2, en considérant que la structure de la répartition des emplois est stable. Elle peut être modulée de réorganisations connues par anticipation ou d'éventuels renforts d'effectifs fléchés.

L'année 2019 est la seconde année de mise en œuvre du plan quinquennal de recrutement voulu par le Gouvernement de 10 000 emplois pour la mission « Sécurités » répartis en fonction des missions prioritaires définies : lutte contre le terrorisme, lutte contre l'immigration irrégulière et traite des êtres humains, lutte contre la délinquance quotidienne et rapprochement police/population, lutte contre la criminalité organisée, notamment la cybercriminalité, et la transparence de la vie publique.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, hors la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et la direction de l'ordre public et de la circulation.

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

La catégorie « Opérateurs » comprend les effectifs de l'institut national de police scientifique (INPS).

Sont regroupés dans la catégorie « Autres » :

- les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale ;
- l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) ;
- le service de la protection (SDLP) ;
- la musique de la police nationale ;
- le centre automatisé de constatation des infractions (CACIR) ;
- le centre national d'information routière (CNIR) ;
- l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), et les offices centraux de la police judiciaire ;
- le service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID.

La catégorie « Administration centrale » comprend notamment les administrations centrales des directions actives, la direction des ressources et des compétences de la police nationale, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale.

La catégorie « Services à l'étranger » regroupe les effectifs de la direction de la coopération internationale (DCI PN étranger) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI étranger).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	19 166	21 046
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	889	976
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	18 277	20 070
02 – Sécurité et paix publiques	49 085	46 239
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 278	2 146
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 807	44 093
03 – Sécurité routière	7 398	6 615
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	343	307
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	7 055	6 308

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	13 906	14 705
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	645	682
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	13 261	14 023
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	45 210	45 153
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 098	2 095
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 112	43 057
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	16 767	15 083
06.07 – Soutien (autres dépenses)	15 990	14 384
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	777	699
Total	151 532	148 841
Transferts en gestion		+17

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 405

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs gérants (hors Pensions et liquidation paie) en ETP : 3 548
 Effectifs intégralement gérés inclus dans le plafond d'emploi du ministère en effectifs physiques: 133 746
Ratio Gérants / Gérés en 2019 : 2,65%

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	5 568 966 978	5 704 239 908	5 827 213 837
Cotisations et contributions sociales	3 803 405 245	3 866 991 859	3 887 868 432
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 084 220 173	3 128 176 001	3 148 107 587
– Civils (y.c. ATI)	3 074 983 557	3 118 980 000	3 138 472 244
– Militaires	9 231 672	9 196 001	9 539 102
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	4 783		29 813
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	161		66 427
Cotisation employeur au FSPOEIE	7 191 853		7 003 070
Autres cotisations	711 993 219	738 815 858	732 757 775
Prestations sociales et allocations diverses	28 435 854	36 699 342	28 862 581
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 400 808 077	9 607 931 109	9 743 944 850
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 316 587 904	6 479 755 108	6 595 837 263
FdC et AdP prévus en titre 2			

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les taux appliqués en 2019 ont été les suivants :

- contribution employeur personnels militaires : 126,07 % ;
- contribution employeur personnels civils : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers d'Etat : 35,01%.

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 13,4 M€ pour 2 328 bénéficiaires, contre une prévision initiale de 14,4 M€.

L'écart constaté entre le montant exécuté et la prévision prévue en LFI 2019 (123 M€) est détaillé dans la partie « éléments salariaux ». Il est dû pour l'essentiel aux mesures prévues par le protocole du 19 décembre 2018 et au paiement exceptionnel d'une partie du stock des heures supplémentaires des personnels de la police nationale. Ces mesures ont fait l'objet d'une ouverture de crédits en LFR 2019.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	6 265,01
Exécution 2018 hors CAS Pensions	6 316,59
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-5,56
Débasage de dépenses au profil atypique :	-46,02
- GIPA	-0,24
- Indemnisation des jours de CET	-36,84
- Mesures de restructuration	-0,55
- Autres dépenses de masse salariale	-8,40
Impact du schéma d'emplois	57,86
EAP schéma d'emplois 2018	34,92
Schéma d'emplois 2019	22,94
Mesures catégorielles	147,10
Mesures générales	5,30
Rebasage de la GIPA	0,59
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	4,71
GVT solde	30,67
GVT positif	70,83
GVT négatif	-40,17
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	59,77
Indemnisation des jours de CET	51,69
Mesures de restructurations	0,08
Autres rebasages	8,00
Autres variations des dépenses de personnel	30,14
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,15
Autres variations	28,99
Total	6 595,84

- Les mesures de transferts correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2019 (cf. PAP 2019).

- **La ligne "Autres" de la rubrique "Débasage de dépenses au profil atypique" :**

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2018 au titre du contentieux de l'ASA (8,4 M€).

- **GIPA :**

En 2019, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 3 184 agents pour un coût de 0,6 M€, contre 1 M€ prévu en LFI 2019.

- **Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif exécuté s'élève à 1,07 % de la masse salariale hors CAS pension, soit un impact de 70,83 M€ contre 68,36 M€ prévus initialement.

Le glissement vieillesse technicité négatif s'est établi à -40,17 M€ (-0,61% de la masse salariale hors CAS pension), soit une exécution supérieure de 5,98 M€ à la prévision initiale (-46,15 M€).

Le GVT solde est donc de 30,67 M€, soit 0,46 % de la masse salariale hors CAS pension.

- **La ligne "Autres" dans la catégorie "Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" :**

Les 8 M€ mentionnés sur cette ligne correspondent aux dépenses exécutées en 2019 au titre des contentieux de l'ASA. Le montant est inférieur de 5 M€ au montant prévu en LFI 2019.

- **La catégorie "Autres variations de dépenses de personnel" :**

Le montant de cette ligne s'élève à 30,14 M€, correspondant à la variation des dépenses au titre des prestations sociales et allocations diverses (+1,15 M€) et aux autres variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2019 (+28,99 M€).

Les dépenses au titre des prestations sociales et allocations diverses s'élèvent à 28,9 M€ contre 27,7 M€ en LFI, correspondant à une variation de +1,15 M€ en 2019.

Les autres variations constatées entre les exécutions 2018 et 2019 sont principalement les suivantes :

- le paiement d'une partie du stock des heures supplémentaires dans le cadre de la campagne d'indemnisation spécifique conduite en fin de gestion 2019. A ce titre, plus de 3,5 millions d'heures supplémentaires ont été indemnisées, correspondant à un montant de 43,8 M€ HCAS imputés sur le P.176 ;
- l'évolution des dépenses liées à l'activité opérationnelle exceptionnelle, du fait du mouvement des "gilets jaunes" (+7,4 M€ par rapport aux dépenses exécutées en 2018 à ce titre). Cette augmentation concerne les dépenses payées aux CRS au titre de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (+1,6 M€ par rapport à 2018), et des heures supplémentaires (+5,8 M€ par rapport à 2018). Le montant total exécuté en 2019 pour ces enveloppes s'est élevé respectivement à 47,9 M€ HCAS pour l'IJAT et à 31,5 M€ HCAS pour les heures supplémentaires payées aux CRS ;
- l'impact de certaines mesures d'économies sur des indemnités (-8,1 M€) mises sous contrainte en début de gestion en raison de l'augmentation des dépenses indemnitaires résultant de la mobilisation exceptionnelle des forces de police. Il s'agit de la réserve civile et de la prime de résultats exceptionnels, dont l'exécution 2019 a été inférieure à l'exécuté 2018, à hauteur respectivement de -3,9 M€ et de -4,2 M€ ;
- les économies de constatation s'élèvent à -2,2 M€ et portent sur le complément de fidélisation, dont l'exécution 2019 s'élève à 9,4 M€, contre 10,5 M€ en 2018, et sur l'indemnité de sujétions géographiques, dont la dépense 2019 s'élève à 1,9 M€ contre 3 M€ en 2018 ;
- les économies résultant de la politique de substitution de personnels actifs par des personnels administratifs et techniques sont évaluées à -3,2 M€ ;
- l'impact du report de charges sur 2020 au titre des décalages constatés dans la prise en charge des avancements de grade et d'échelon du fait des difficultés liées à Dialogue 2 est estimé à -10 M€ HCAS en 2019.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1161 – Personnels administratifs	34 802	36 743	35 967	30 449	31 918	31 484
1162 – Personnels techniques	29 371	39 860	28 775	25 728	34 960	25 103
1165 – Ouvriers d'Etat	39 399	51 906	43 057	33 414	34 607	36 517
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	53 825	74 079	76 095	47 688	66 332	67 978
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	34 839	44 053	45 561	31 323	39 512	40 593
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	37 209	41 214	43 953	33 425	36 887	39 357
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	26 261	26 261	26 261	19 451	19 451	19 451

Ces coûts moyens intègrent les mesures catégorielles mises en œuvre en 2019. Les données prises en compte pour les coûts moyens d'entrée et de sortie en PLF 2019 correspondent à un coût moyen constaté en 2017.

La différence entre les coûts moyens inscrits en PLF et ceux exécutés tient à la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre. En l'occurrence, les modifications de structure des effectifs résultant de la gestion 2019 ont généré des variations élevées des coûts d'entrée et de sortie sur les catégories d'emplois les moins importantes en termes d'effectifs (personnels techniques, ouvriers d'État, PTS).

Concernant les personnels techniques, le coût moyen d'entrée est supérieur au coût moyen de sortie compte tenu d'entrées et sorties réalisées en cours de carrière, contrairement à d'autres catégories d'emplois comme le CEA, où les agents entrent quasiment tous sur le programme 176 en début de carrière et sortent en fin de carrière).

En €	Coût d'entrée CAS compris	Coût global CAS compris	Coût de sortie CAS compris
Personnels administratifs	52 341	52 692	53 947
Personnels techniques	44 151	53 606	43 749
Ouvriers d'Etat	39 999	51 906	43 057
Hauts fonctionnaires PN	82 995	111 530	117 930
Corps d'encadrement et d'application	53 113	66 774	69 471
Personnels scientifiques	52 591	59 718	62 514
Adjoints de sécurité	26 261	26 261	26 261

Le coût moyen de l'ETPT du programme 176 s'établit à 43 808 € HCAS et à 64 777 € CAS compris.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve civile) pour un montant de 26 M€ ;
- les dépenses de rémunération des cadets pour 4,5 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des ADS), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 140 750	1 711 125
Revalorisation de la fonction judiciaire (prime OPJ) - 2ème tranche	17 000	B	CEA	09-2018	8	1 140 750	1 711 125
Mesures statutaires						43 030 794	43 119 330
Création de postes "difficiles" et "très difficiles" (3ème tranche)	10	A	CCD	08-2019	5	19 167	46 001
Intégration des gardes territoriaux de Wallis-et-Futuna dans le corps des adjoints techniques	14	C	Adjoints techniques	07-2019	6	61 702	123 404
Augmentation du contingent du 10e échelon du grade de commissaire (3ème tranche)	20	A	CCD	01-2019	12	90 000	90 000
Décontingement de l'échelon spécial de commissaire divisionnaire	20	A	CCD	01-2019	12	309 666	309 666
Création de 20 postes de CAIOM	20	A	Attachés d'administration	01-2019	12	41 545	41 545
Repyramidage du corps de conception et de direction	27	A	CCD	01-2019	12	409 936	409 936
Poursuite de la mise en place du grade à accès fonctionnel du corps de conception et de direction	50	A	CCD	01-2019	12	299 000	299 000
Surcoût des ratios pro-pro des filières PTS	60	A, B et C	PTS	01-2019	12	7 602	7 602
Plan de requalification des ASPTS dans le 1er grade des techniciens PTS (3ème tranche)	60	C	ASPTS	01-2019	12	176 000	176 000
Ratio pro-pro des filières techniques	140	C	Agents spécialisés de la police technique et scientifique	01-2019	12	60 000	60 000
Surcoût des ratios pro-pro des officiers de police	140	A	CC	01-2019	12	125 467	125 467
Création d'emplois supplémentaires de RULP et augmentation du contingent de l'échelon exceptionnel de grade de major (3ème tranche)	143	B	CEA	01-2019	12	414 000	414 000
Création du grade à accès fonctionnel du corps de commandement	150	A	CC	01-2019	12	161 803	161 803
Revalorisation de la grille des psychologues contractuels	200	Contractuels	Psychologues contractuels	01-2019	12	75 000	75 000
Création d'emplois de GRAF chez les ingénieurs des services techniques dont postes HEA	238	A	Ingénieurs des services techniques	01-2019	12	15 801	15 801
Création du 9ème échelon pour l'ensemble des groupes d'ouvriers d'Etat	375	B	Ouvriers d'Etat	01-2019	12	62 298	62 298
Création d'un second concours interne de gardien de la paix	400	B	CEA	01-2019	12	321 482	321 482
Mise en œuvre du PPCR	1 650	A	CCD	01-2019	12	291 930	291 930
Repyramidage du corps	2 880	B	CEA	01-2019	12	2 040 000	2 040 000
Résorption des viviers de gardiens de la paix détenteurs des qualifications brigadiers (QB) et OPJ (3ème tranche)	5 500	B	CEA	01-2019	12	3 196 855	3 196 855
Mise en œuvre du protocole PPCR hors grade à accès fonctionnel	8 500	A	CC	01-2019	12	3 802 676	3 802 676
Mise en œuvre du protocole PPCR	19 500	A, B et C	Tous corps des filières administratives et techniques	01-2019	12	3 685 113	3 685 113
Mise en œuvre du protocole PPCR	106 000	B	CEA	01-2019	12	27 363 751	27 363 751
Mesures indemnitaires						102 928 220	122 603 347
Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance du grade à accès fonctionnel	150	A	CC	01-2019	12	336 600	336 600

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Extension de la prime de fidélisation à Grenoble	729	A et B	Actifs	05-2019	8	93 526	140 289
Revalorisation du complément d'île de France de 10€ supplémentaires (3ème tranche)	3 730	Contractuels	ADS	01-2019	12	445 757	445 757
Passage de 7,5% à 9,2% de CSG pour l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)	11 000	B	CEA	01-2019	12	800 000	800 000
Revalorisation indemnitaire ministérielle de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	20 000	A, B et C	Personnels administratifs et techniques	09-2019	4	344 472	1 033 416
Majoration de la prime de fidélisation	25 600	A et B	Actifs	01-2019	12	2 229 891	2 229 891
Augmentation de l'allocation de maîtrise (+40€/mois en janvier 2019)	106 209	B	CEA	01-2019	12	50 211 480	50 211 480
Augmentation de l'allocation de maîtrise (+30€/mois en juillet 2019)	106 209	B	CEA	07-2019	6	18 939 420	37 878 840
Augmentation de 0,5 point de % de l'ISSP (protocole du 19 juillet 2018)	116 000	A et B	Actifs	01-2019	12	14 763 537	14 763 537
Augmentation de 0,5 point de % de l'ISSP (protocole du 11 avril 2016)	116 000	A et B	Actifs	01-2019	12	14 763 537	14 763 537
Total						147 099 764	167 433 802

Le coût des mesures catégorielles s'est élevé à 147,1 M€ HCAS en 2019, dont 57,9 M€ au titre du protocole du 11 avril 2016, 83,9 M€ HCAS au titre du protocole du 19 décembre 2018 et 5,2 M€ HCAS au titre des mesures catégorielles nouvelles. Ces dernières comprennent les mesures suivantes intervenues en cours de gestion :

- l'extension de la prime de fidélisation à la circonscription de sécurité publique de Grenoble, conformément au décret n°2019-408 du 3 mai 2019, modifiant le décret n°99-1055 du 15 décembre 1999 portant attribution d'une indemnité de fidélisation en secteur difficile aux secteurs actifs de la police nationale (0,09 M€) ;
- l'intégration des gardes territoriaux de Wallis-et-Futuna dans le corps des adjoints techniques (0,06 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 841	15 347 496		15 347 496
Famille, vacances	89 782	8 715 096		8 715 096
Autres		353 011		353 011
Total		24 415 603		24 415 603

Les moyens consacrés à l'action sociale se sont répartis comme suit :

- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement

La politique ministérielle du logement comprend d'une part, une offre de logements sociaux réservés aux agents du ministère de l'intérieur et, d'autre part, la mise en œuvre des prêts bonifiés à taux zéro % du ministère de l'intérieur (PTZMI) en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en région parisienne et dans l'un des sept départements de province suivants : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Nord, le Bas-Rhin, le Rhône et le Var.

En 2019, 1 544 agents ont bénéficié d'un logement dans le parc social ministériel, 314 nouveaux logements ont été réservés pour un montant de 15,56 M€ en AE et 14,83 M€ en CP et 229 logements ont été livrés en Île-de-France (dont un montant de 10 440 € en AE/CP a été imputé à tort sur le poste réservation de logements).

Concernant le PTZMI, 297 nouveaux prêts à taux zéro ont été financés pour un montant total de 0,42 M€ en AE et 0,52 M€ en CP (dont 3 280 € de CP ont été consommés à tort sur le titre 6). Par ailleurs, 306 dossiers d'assurances du PTZ ont été financés en 2019.

Les dépenses exécutées en matière de logement s'élèvent à **15,98 M€ en AE et 15,35 M€ en CP** en 2019 sur le titre 3.

- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à maintenir le nombre de places de crèches, à participer au dispositif d'aides préfinancées pour la garde d'enfants (CESU) et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèches : le parc ministériel de berceaux s'élève à 847 places au 31 décembre 2019 et a été financé pour un montant de 5,81 M€ en AE et 5,48 M€ en CP, dont 2 659 € de CP imputés à tort sur le titre 6 ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) pour un montant de 0,82M€ en AE et 0,83 M€ en CP :
 - le CESU monoparental 0-12 ans étendu à tout le territoire métropolitain depuis le 1er janvier 2015 connaît une faible baisse en 2019 de 0,5 %, soit 2 115 chèquiers CESU contre 2 126 en 2018 ;
 - le CESU couple 6-12 ans enregistre également une légère baisse de 1,3 % puisque 2 367 chèquiers ont été remis contre 2 399 attribués en 2018 ;
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 2,45 M€ en AE et 2,40 M€ en CP, a bénéficié à 84 457 enfants contre 88 000 enfants en 2018 ;

Le montant du budget consacré à l'enfance en 2019 s'élève au total à **9,08 M€ en AE et 8,71 M€ en CP**, y compris la somme de 2 659 € de CP consommés à tort sur le titre 6.

- Autres dépenses d'action sociale

Ces dépenses concernent :

- l'aide à l'insertion des personnes handicapées, au titre de laquelle 132 actions ont été financées en 2019 contre 117 en 2018, soit une progression de 12,82 % pour un montant de **0,16 M€ en AE et 0,20 M€ en CP** ;
- des dépenses diverses payées pour un montant de **0,20 M€ en AE et 0,15 M€ en CP** au bénéfice de la fondation Jean Moulin (FJM) : fonds de garantie pour le cautionnement du prêt au logement locatif (PALL), taxe foncière et réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble du Kremlin-Bicêtre, prise en charge des familles des policiers blessés ou décédés en service.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOPOL s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure. Il vise à doter les agents des forces de sécurité d'un outil numérique mobile sécurisé.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les terminaux informatiques embarqués (TIE) déployés dans les véhicules de police ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la relation sécurité intérieure/population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les agents.

Des dépenses ont été réalisées en 2015 et 2016 pour la préparation du projet et une phase d'expérimentation. 22 000 terminaux ont été déployés fin 2017. Une décision ministérielle a acté le déploiement de 28 000 terminaux supplémentaires en 2018 pour la police nationale. Ces matériels sont loués et non acquis pour permettre un meilleur suivi des évolutions technologiques. L'exécution 2019 est conforme à la prévision établie pour cette gestion 2019.

Le précédent marché NEOPOL conclu en 2017 pour une durée de trois ans sera renouvelé en 2020 en vue d'atteindre l'objectif de 100 000 terminaux déployés

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,70	2,00	4,42	0,34	7,73	5,34	11,32	16,32	11,20	9,30	55,56	17,16	40,22	88,69	122,83	122,83
Titre 2	0,90	0,90	1,50	1,50	1,50	1,50	2,50	2,50	1,50	1,50	2,50	2,50	7,50	7,50	15,40	15,40
Total	4,60	2,90	5,92	1,84	9,23	6,84	13,82	18,82	12,70	10,80	58,06	19,66	47,72	96,19	138,23	138,23

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,90	138,23	+594,62 %
Durée totale en mois	60	108	+80,00 %

Cet outil numérique mobile vise à améliorer l'efficacité et la rapidité du travail quotidien des forces de sécurité et à augmenter leur présence sur le terrain en renforçant l'efficacité du contrôle. Les interrogations via cet outil numérique seront facilitées et regroupées.

Les services opérationnels ont pu bénéficier d'un gain en efficacité qui porte sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen et un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des agents en opération. Enfin, Mobilité PN permet de valoriser une image de modernité dans l'action de l'État en maintien sécuritaire.

La perspective prochaine, avec le nouveau marché en cours de passation, devrait générer des gains complémentaires.

MCIC2

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (Police Secours) et le pilotage des interventions. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004 et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique, y compris les centres de réception d'appels 17PS qui ne sont pas équipés aujourd'hui du système PEGASE. Il vise également à équiper les directions centrales qui souhaiteraient bénéficier de certaines fonctionnalités de ce nouveau système d'information et de communication. Le déploiement couvre l'ensemble du territoire national, y compris les DOM-COM.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	3,88	0,50	12,80	11,20	4,41	5,79	4,23	5,79	12,70	13,14	25,22	25,22
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,57	0,90	0,90	0,87	0,87	1,23	1,23	3,69	3,69	6,36	6,36
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	4,45	1,07	13,70	12,10	5,28	6,66	5,46	7,02	16,39	16,83	31,58	31,58

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,82	31,58	+27,25 %
Durée totale en mois	84	84	0,00 %

L'évolution du coût s'explique par la mise à niveau du besoin d'équipement en murs d'images des centres d'information et de commandement dans les commissariats qui accompagneront la mise en place du système d'information et de communication. Les achats d'équipements seront lissés sur plusieurs années.

Ce nouveau système d'information et de communication, notifié en 2018, vise à améliorer l'efficacité et la rapidité du traitement des appels d'urgence Police Secours, ainsi que le pilotage des interventions.

PC-STORM

Le projet Plate-forme Convergée pour Services à Très haut débit Opérationnels Résilients Mobiles (PC STORM) vise à créer une architecture de cœur de réseau maîtrisée par l'État, gérant les utilisateurs et les profils associés, et permettant d'accéder à un même ensemble de services professionnels indépendamment de l'équipement d'extrémité et du réseau d'accès. Ce cœur de réseau doit être capable de s'adosser à différents réseaux d'accès mobiles fixes ou tactiques, en particulier les « bulles tactiques » à très haut débit souhaitées par les forces d'intervention.

Il a des adhérences avec les projets suivants :

- travaux au sein des instances internationales des réseaux radio mobiles ;
- bulles tactiques des forces d'intervention ;
- projets nationaux de démonstrateurs de radiocommunication sécurisée à très haut débit dans le cadre des investissements d'avenir ; projet européen DRS18 dans le cadre du programme Horizon 2020, pour l'interopérabilité des réseaux radio européens de sécurité à très haut débit.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,05	0,05	2,60	0,68	3,20	6,60	3,35	2,20	2,50	3,50	4,75	6,82	13,25	13,25
Titre 2	0,16	0,16	0,20	0,20	0,32	0,32	0,30	0,30	0,35	0,35	0,54	0,54	1,08	1,08	2,65	2,65
Total	0,16	0,16	0,25	0,25	2,92	1,00	3,50	6,90	3,70	2,55	3,04	4,04	5,83	7,90	15,90	15,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,82	15,90	-19,78 %
Durée totale en mois	84	84	0,00 %

Ce projet, notifié courant 2018, vise à garantir la fiabilité des communications radios des forces de sécurité intérieure également en situation de crise. Il constitue une première brique d'évolution du réseau radio INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions).

SIRH DIALOGUE 2

Dialogue est le système d'information des ressources humaines (SIRH) ministériel qui assure la gestion administrative, la pré-liquidation de la paye, la gestion opérationnelle des RH et la gestion de la formation professionnelle des 190 000 agents du ministère, hors personnels militaires de la gendarmerie nationale. En service régulier depuis 2003, il comprend un infocentre qui assure des restitutions en effectifs et en masse salariale conformes aux besoins induits par la LOLF.

Le SIRH DIALOGUE 2 a vocation à répondre à l'obsolescence programmée du SIRH DIALOGUE 1 dont la version actuelle du progiciel (HRA V5) n'est plus maintenue par l'éditeur depuis juillet 2019. Il s'appuie sur le noyau RH suite 9FPE qui répond aux référentiels réglementaires interministériels pilotés par le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH). Plus moderne dans sa conception, il offre aux utilisateurs une ergonomie optimisée et une IHM (interface homme / machine) plus fluide via un navigateur internet.

L'année 2018 a permis la validation des tests techniques et des premières payes fictives (Homologation par la DGFIP obtenue en avril 2018). L'homologation SSI définitive a été faite en juillet 2018 pour une durée de 3 ans. Suite à ces 2 validations, le déploiement des sites précurseurs a eu lieu en septembre 2018 avec des payes réelles envoyées à la DGFIP.

Parallèlement, le SIRH DIALOGUE 1 nécessite d'être maintenu en condition opérationnelle de fonctionnement, tant que le déploiement de DIALOGUE 2 n'est pas achevé. Ainsi, chaque année, le ministère a recours à des prestations de maintenance des logiciels et des matériels et à de la tierce maintenance applicative (TMA).

Le SIRH ministériel (Dialogue 1 et 2) représente, pour la partie hors titre 2, un montant global pour 2019 de 4,51 M€ en AE et 4,01 M€ en CP.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	21,89	18,30	3,95	4,72	3,45	3,76	4,20	6,70	4,51	4,01	0,00	3,01	0,00	0,00	33,81	33,81
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	21,89	18,30	3,95	4,72	3,45	3,76	4,20	6,70	4,51	4,01	0,00	3,01	0,00	0,00	33,81	33,81

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	37,90	33,81	-10,80 %
Durée totale en mois	120	120	0,00 %

Le SIRH DIALOGUE 2 offre aux utilisateurs une ergonomie optimisée et une IHM (interface homme / machine) plus fluide via un navigateur internet.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 285 824	34 285 824	0	0	0	0	0	0	0
	12 716 826	12 716 826	1 882 726	1 882 726	1 964 955	1 971 526	2 058 592	2 157 740	13 542 260
Fonctionnement	6 763 918	6 763 918	697 420	697 420	839 947	839 946	868 925	898 903	2 701 097
	6 763 918	6 763 918	697 420	697 420	839 947	839 946	868 925	898 903	2 701 097
Financement	10 992 231	10 992 231	846 521	846 521	745 758	745 757	662 731	574 407	1 925 593
	10 992 231	10 992 231	846 521	846 521	745 758	745 757	662 731	574 407	1 925 593

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,9 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,3 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 16,3M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 019 970	41 019 970	0	0	0	0	0	0	0
	15 006 719	15 006 719	228 957	1 704 186	2 409 026	2 276 389	2 493 358	2 504 555	16 395 445
Fonctionnement	5 274 058	5 274 058	583 475	435 732	560 103	593 568	601 040	613 756	3 586 244
	5 274 058	5 274 058	583 475	435 732	560 103	593 568	601 040	613 756	3 586 244
Financement	9 029 090	9 029 090	950 211	696 351	857 566	887 695	853 665	808 239	2 891 761
	9 029 090	9 029 090	950 211	696 351	857 566	887 695	853 665	808 239	2 891 761

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 83,2 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8.383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 700 000	30 700 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 069 318	2 069 318	406 573	406 573	420 580	315 011	530 499	429 800	26 970 200
Fonctionnement	10 005 375	10 005 375	0	0	183 397	273 298	182 199	182 199	1 217 801
	1 233 178	1 233 178	179 384	179 384	183 397	273 298	182 199	182 199	10 017 801
Financement	40 500 000	40 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	7 496 248	7 496 248	1 271 611	1 271 611	1 259 434	945 739	1 570 750	1 240 506	27 959 494

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette, pour un montant de 11,8 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	452 966	452 966	84 235	84 235	89 272	157 034	93 246	98 822	4 201 178
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	0	0	0	0
	414 811	414 811	64 603	64 603	64 089	66 431	67 040	67 040	1 132 960
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	1 658 348	1 658 348	229 158	229 158	224 121	225 408	274 325	213 125	2 486 875

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint Cyr au Mont-d'Or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 14,5 M€ TTC

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	3 604 640	3 604 640	377 754	377 754	562 299	562 299	618 529	489 462	2 710 538
Fonctionnement	1 195 584	1 195 584	311 320	311 320	175 091	302 389	153 163	129 911	470 089
	1 195 584	1 195 584	311 320	311 320	175 091	302 389	153 163	129 911	470 089
Financement	2 703 122	2 703 122	412 623	412 623	140 060	140 060	137 060	134 060	365 940
	2 703 122	2 703 122	412 623	412 623	140 060	140 060	137 060	134 060	365 940

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	532 287	532 287	121 546	121 546	125 814	63 347	190 659	132 824	6 967 176
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	327 263	327 263	16 244	16 244	16 239	8 161	24 602	16 401	583 599
Financement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	2	0
	1 902 675	1 902 675	262 988	262 988	259 694	129 208	387 435	252 572	5 047 428

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 459 155 044	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 159 511 477
AE engagées en 2019 (E2) 1 329 838 886	CP consommés en 2019 (P2) 1 159 017 736
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 84 627 000	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 435 516 429
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 44 689 158	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 723 501 307

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 1 027 344 585					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -22 493 996					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 1 004 850 589	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 435 516 429	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 569 334 160	
AE engagées en 2019 (E2) 1 329 838 886	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 723 501 307	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 606 337 579	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 175 671 739	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 379 422 745
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 796 248 994

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les montants d'engagements non couverts par des paiements s'élèvent fin 2019 à 1 176 M€ contre 1 027 M€ fin 2018 (+14,5%).

Les restes à payer se ventilent entre :

- des dépenses liées au fonctionnement immobilier : loyers, fluides, nettoyage des locaux, travaux d'entretien pour 36 %;
- des dépenses d'investissement immobilier pour 29 % ;
- des dépenses d'équipement, c'est-à-dire principalement d'habillement pour 12 % ;
- des dépenses de fonctionnement courant faisant l'objet d'engagements pluriannuels (fourrières, téléphonie, reprographie) pour 10 % ;
- des dépenses d'équipement SIC pour 6 %;
- le solde concerne les dépenses liées aux réservations de logements et aux moyens mobiles.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Ordre public et protection de la souveraineté

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	1 235 399 868		1 235 399 868	1 393 783 757		1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766		57 569 766	47 899 569		47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102		1 177 830 102	1 345 884 188		1 345 884 188
Crédits de paiement	1 235 399 868		1 235 399 868	1 393 783 757		1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766		57 569 766	47 899 569		47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102		1 177 830 102	1 345 884 188		1 345 884 188

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre** c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

21 103 ETP contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

Les 16 831 ETP de la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation), pour un total de 14 892 ETP ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID), du service de la protection (SDLP) et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), pour un total de 1 939 ETP.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Dans le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial de la sécurité publique y concourent également.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 235 399 868	1 393 783 757	1 235 399 868	1 393 783 757
Rémunérations d'activité	733 458 483	838 554 274	733 458 483	838 554 274
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	34 179 298	28 794 082	34 179 298	28 794 082
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	699 279 185	809 760 192	699 279 185	809 760 192
Cotisations et contributions sociales	497 222 539	552 698 004	497 222 539	552 698 004
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	23 170 570	18 999 754	23 170 570	18 999 754
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	474 051 969	533 698 250	474 051 969	533 698 250
Prestations sociales et allocations diverses	4 718 846	2 531 480	4 718 846	2 531 480
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	219 898	105 734	219 898	105 734
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	4 498 948	2 425 746	4 498 948	2 425 746
Total	1 235 399 868	1 393 783 757	1 235 399 868	1 393 783 757

Action 02

Sécurité et paix publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	3 135 752 564		3 135 752 564	3 077 187 482		3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479		146 285 479			
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085		2 989 467 085	3 077 187 482		3 077 187 482
Crédits de paiement	3 135 752 564		3 135 752 564	3 077 187 482		3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479		146 285 479			
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085		2 989 467 085	3 077 187 482		3 077 187 482

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;
- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers**, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 46 364 ETP sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 31 832 ETP pour la sécurité publique ;
- 11 657 ETP pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 2 875 ETP pour les CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 135 752 564	3 077 187 482	3 135 752 564	3 077 187 482
Rémunérations d'activité	1 861 699 425	1 843 732 394	1 861 699 425	1 843 732 394
<i>02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets</i>	<i>86 849 670</i>		<i>86 849 670</i>	
<i>02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet</i>	<i>1 774 849 755</i>	<i>1 843 732 394</i>	<i>1 774 849 755</i>	<i>1 843 732 394</i>
Cotisations et contributions sociales	1 262 075 524	1 227 048 382	1 262 075 524	1 227 048 382
<i>02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets</i>	<i>58 877 042</i>		<i>58 877 042</i>	
<i>02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet</i>	<i>1 203 198 482</i>	<i>1 227 048 382</i>	<i>1 203 198 482</i>	<i>1 227 048 382</i>
Prestations sociales et allocations diverses	11 977 615	6 406 706	11 977 615	6 406 706
<i>02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets</i>	<i>558 767</i>		<i>558 767</i>	
<i>02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet</i>	<i>11 418 848</i>	<i>6 406 706</i>	<i>11 418 848</i>	<i>6 406 706</i>
Total	3 135 752 564	3 077 187 482	3 135 752 564	3 077 187 482

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03

Sécurité routière

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	474 358 104		474 358 104	432 121 380		432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051		22 105 051			
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053		452 253 053	432 121 380		432 121 380
Crédits de paiement	474 358 104		474 358 104	432 121 380		432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051		22 105 051			
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053		452 253 053	432 121 380		432 121 380

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire liées** à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers.
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 6 633 ETP. Ces effectifs sont composés de :

- 3 663 ETP de la sécurité publique ;
- 1 534 ETP de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 1 436 ETP des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	474 358 104	432 121 380	474 358 104	432 121 380
Rémunérations d'activité	281 627 171	258 563 107	281 627 171	258 563 107

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	13 123 789		13 123 789	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	268 503 382	258 563 107	268 503 382	258 563 107
Cotisations et contributions sociales	190 919 032	172 671 479	190 919 032	172 671 479
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	8 896 827		8 896 827	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	182 022 205	172 671 479	182 022 205	172 671 479
Prestations sociales et allocations diverses	1 811 901	886 794	1 811 901	886 794
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	84 435		84 435	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 727 466	886 794	1 727 466	886 794
Total	474 358 104	432 121 380	474 358 104	432 121 380

Action 04

Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	914 995 698		914 995 698	891 624 074		891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135		42 638 135	183 394 125		183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563		872 357 563	708 229 949		708 229 949
Crédits de paiement	914 995 698		914 995 698	891 624 074		891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135		42 638 135	183 394 125		183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563		872 357 563	708 229 949		708 229 949

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;
- la sûreté des moyens de transports internationaux (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et de la direction du renseignement de la préfecture de police qui concourent à cette action.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 745 ETP sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. À Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	914 995 698	891 624 074	914 995 698	891 624 074
Rémunérations d'activité	543 233 765	532 412 332	543 233 765	532 412 332
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	25 314 029	110 350 632	25 314 029	110 350 632
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	517 919 736	422 061 701	517 919 736	422 061 701
Cotisations et contributions sociales	368 266 929	358 296 267	368 266 929	358 296 267
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	17 161 239	72 658 316	17 161 239	72 658 316
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	351 105 690	285 637 950	351 105 690	285 637 950
Prestations sociales et allocations diverses	3 495 004	915 474	3 495 004	915 474
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	162 867	385 176	162 867	385 176
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	3 332 137	530 298	3 332 137	530 298
Total	914 995 698	891 624 074	914 995 698	891 624 074

Action 05**Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	2 882 195 078		2 882 195 078	3 002 902 517		3 002 902 517

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169		134 470 169	121 198 123		121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909		2 747 724 909	2 881 704 393		2 881 704 393
Crédits de paiement	2 882 195 078		2 882 195 078	3 002 902 517		3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169		134 470 169	121 198 123		121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909		2 747 724 909	2 881 704 393		2 881 704 393

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

Cette action concerne essentiellement la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ, 100 % de son activité), la direction centrale de la sécurité publique (DCSP, 41 % de son activité) et, à Paris, la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 45 275 ETP sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la direction de la police urbaine de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée. Figurent également sur cette action, les effectifs affectés à l'Institut National de Police Scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur ainsi que les effectifs du Service Central de la Police Technique et Scientifique (SCPTS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 882 195 078	3 002 902 517	2 882 195 078	3 002 902 517
Rémunérations d'activité	1 711 162 723	1 796 218 769	1 711 162 723	1 796 218 769
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	79 835 128	72 556 203	79 835 128	72 556 203
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 631 327 595	1 723 662 566	1 631 327 595	1 723 662 566

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	1 160 023 258	1 201 047 062	1 160 023 258	1 201 047 062
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	54 121 407	48 395 565	54 121 407	48 395 565
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 105 901 851	1 152 651 497	1 105 901 851	1 152 651 497
Prestations sociales et allocations diverses	11 009 097	5 636 686	11 009 097	5 636 686
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	513 634	246 355	513 634	246 355
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	10 495 463	5 390 330	10 495 463	5 390 330
Total	2 882 195 078	3 002 902 517	2 882 195 078	3 002 902 517

Action 06

Commandement, ressources humaines et logistique

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	965 229 797	1 350 925 439	2 316 155 236	946 325 640	1 329 838 886	2 276 164 526
06.01 – Formation		17 123 706	17 123 706		26 246 256	26 246 256
06.02 – Action sociale		24 627 486	24 627 486		25 441 160	25 441 160
06.03 – Immobilier		165 467 000	165 467 000	1 093	130 863 068	130 864 161
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		38 783 951	38 783 951		46 616 947	46 616 947
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		85 773 435	85 773 435		116 662 574	116 662 574
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783	1 019 149 861	1 939 399 644	144 055 441	984 008 881	1 128 064 322
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014		44 980 014	802 269 105		802 269 105
Crédits de paiement	965 229 797	1 135 980 853	2 101 210 650	946 325 640	1 159 017 736	2 105 343 376
06.01 – Formation		17 123 706	17 123 706		22 542 582	22 542 582
06.02 – Action sociale		24 627 486	24 627 486		24 414 510	24 414 510
06.03 – Immobilier		161 996 876	161 996 876	1 093	125 447 813	125 448 906
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		38 493 581	38 493 581		40 051 282	40 051 282
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		72 654 893	72 654 893		109 402 052	109 402 052
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783	821 084 311	1 741 334 094	144 055 441	837 159 498	981 214 940
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014		44 980 014	802 269 105		802 269 105

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (15 124 ETP) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme et organise autour de trois

pôles (**Commandement, études et coopération internationale ; Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels et Gestion des moyens**).

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines et financières, action sociale et en faveur de l'accompagnement des personnels.

La sous-action « Commandement, études et coopération internationale » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle réunit la direction de la coopération internationale mutualisée entre la police et la gendarmerie nationales. Elle inclut également les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

La sous-action « Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels » regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN). S'y ajoutent les directions zonales et territoriales au recrutement et de la formation (DZRFPN et DTRFPN), ainsi que les écoles de police.

La sous-action « Gestion des moyens » concerne les activités centrées sur les équipements et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière centralisée du programme. Le service concerné est principalement la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	965 229 797	946 325 640	965 229 797	946 325 640
Rémunérations d'activité	573 058 341	557 732 961	573 058 341	557 732 961
06.07 – Soutien (autres dépenses)	546 353 517	79 371 428	546 353 517	79 371 428
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	26 704 824	478 361 534	26 704 824	478 361 534
Cotisations et contributions sociales	388 484 577	376 107 238	388 484 577	376 107 238
06.03 – Immobilier		1 093		1 093
06.07 – Soutien (autres dépenses)	370 381 196	53 252 981	370 381 196	53 252 981
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	18 103 381	322 853 164	18 103 381	322 853 164
Prestations sociales et allocations diverses	3 686 879	12 485 441	3 686 879	12 485 441
06.07 – Soutien (autres dépenses)	3 515 070	11 431 033	3 515 070	11 431 033
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	171 809	1 054 408	171 809	1 054 408
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 025 523 437	1 013 385 233	822 286 085	894 625 192
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	992 409 250	980 907 233	789 171 898	862 147 192
06.01 – Formation	17 123 706	26 244 226	17 123 706	22 540 552
06.02 – Action sociale	24 627 486	25 441 830	24 627 486	24 408 570
06.03 – Immobilier		26 354 400		20 468 856
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL	32 843 023	42 652 993	32 552 653	36 687 163
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	42 716 173	79 324 401	37 829 932	74 335 669
06.07 – Soutien (autres dépenses)	875 098 862	780 889 384	677 038 121	683 706 381

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	33 114 187	32 478 000	33 114 187	32 478 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	33 114 187	32 478 000	33 114 187	32 478 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	285 323 250	267 238 098	273 620 825	219 811 648
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	236 325 060	243 533 043	232 854 936	203 257 024
06.03 – Immobilier	164 467 000	103 508 668	160 996 876	103 978 956
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		3 920 647		3 298 680
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		16 578 624		21 371 778
06.07 – Soutien (autres dépenses)	71 858 060	119 525 104	71 858 060	74 607 609
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	48 998 190	23 705 055	40 765 889	16 554 624
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL	5 940 928	43 308	5 940 928	2 413
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	43 057 262	20 759 549	34 824 961	13 694 604
06.07 – Soutien (autres dépenses)		2 902 198		2 857 607
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 223 082	41 075 319	33 218 273	37 060 897
Transferts aux ménages		-472		6 138
06.02 – Action sociale		-670		5 940
06.07 – Soutien (autres dépenses)		198		198
Transferts aux entreprises				63 026
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL				63 026
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	27 991 568	27 991 567	27 991 568
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	27 991 568	27 991 567	27 991 568
Transferts aux autres collectivités	5 231 515	13 084 223	5 226 706	9 000 165
06.01 – Formation		2 029		2 029
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 231 515	13 082 193	5 226 706	8 998 135
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	6 855 670	8 140 236	6 855 670	7 520 000
Dotations en fonds propres	6 855 670	8 140 236	6 855 670	7 520 000
06.03 – Immobilier	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 855 670	7 140 236	5 855 670	6 520 000
Total	2 316 155 236	2 276 164 526	2 101 210 650	2 105 343 376

◆ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) de la police nationale regroupent le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et les subventions.

Ces dépenses s'élèvent à 1 013,39 M€ en AE et 894,62 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (catégories 31) autres que celles de personnel pour un montant de 980,91 M€ en AE et 862,15 M€ en CP et les subventions pour charges de service public (catégorie 32) pour 32,48 M€ en AE et en CP.

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES: 238,37 M€ EN AE ET 217,89 M€ EN CP

- Dépenses de fonctionnement courant pour 112 942 639 € en AE et 79 220 557 € en CP

Ce poste de dépenses regroupe :

- des dépenses de fonctionnement non spécifiques, comme les fournitures de bureau (7,8 M€), la reprographie (6,5 M€), la téléphonie (17,1 M€ y compris abonnements data pour les terminaux NEOPOL), l'affranchissement (5,1 M€), les frais de représentation et dépenses de cohésion (5 M€) ;
- des prestations diverses pour 9,3 M€, y compris, jusqu'en 2019, certaines études immobilières ;
- les dépenses relatives aux fourrières automobiles (11,5 M€) ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien, pour 16,9 M€ (les dépenses exposées par les agents relèvent du titre 2).

L'exécution sur cette sous-unité de budgétisation ressort globalement stable par rapport aux montants exécutés en 2018.

En revanche, l'exécution 2019 est supérieure aux montants annoncés en PAP. L'explication de ce dépassement tient à la hausse de certaines dépenses ; par exemple, les fourrières automobiles (+20M€ en AE) dont le changement de circuit d'exécution, décidé en fin d'année 2019, a conduit à engager une partie des dépenses sur une période courant jusqu'en 2023. Par ailleurs, un effort particulier a été décidé en cours de gestion sur les dépenses de cohésion des services (+1,2 M€), dans le cadre du plan de lutte contre le suicide.

- Dépenses de formation exécutées à hauteur de 26 790 050 € en AE et 23 517 666 € en CP :

Pour un montant de 9 575 200 M€ des dépenses liées à la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- **les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale** (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des RPS, maîtrise des outils informatiques et transmissions) ;
- **les formations organisées par les structures de formation nationales** qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs -NRBC-, permis C et D, stage motocycliste,...) ;
- **les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers** : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération etc.

Ces crédits ont permis de financer en outre les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation,...).

Par ailleurs, 5,1 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, adjoints de sécurité et cadets de la République) et 3,8 M€ pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

- Dépenses de déplacements et de changements de résidence pour 76 817 368 € en AE et 93 256 626 € en CP

Cet ensemble de dépenses était annoncé en LFI à 78,4 M€ en AE et 86,81 M€ en CP.

Les dépenses de changements de résidence sont inférieures au montant prévu.

Pour les congés bonifiés, on constate au niveau de l'exécuté (2M€) un écart de 0,5 M€ par rapport à la prévision (2,5M€).

Les frais relatifs aux déplacements et à l'hébergement liés aux missions sont supérieurs à la prévision présentée en PAP, pour 1,1 M€ en AE et 5,1 M€ en CP. Ce dépassement est lié à l'activité accrue des services en 2019.

- Dépenses d'alimentation des forces pour 17 108 743 € en AE et 17 190 470 € en CP

Le montant des crédits est supérieur de 2,92 M€ en AE et de 2,38 M€ en CP par rapport à la LFI 2019.

Ces dépenses concernent principalement les forces mobiles dont l'emploi a été très supérieur aux attentes, en particulier du fait des mouvements sociaux, mouvement dit des « gilets jaunes ».

- Frais d'investigation, de recherche, de protection ou d'intervention pour 4 708 487 € en AE et en CP.

Ce montant est en hausse par rapport à la LFI (0,78 M€) par rapport à la LFI 2019, du fait de l'augmentation du nombre de mesures de protection permanentes de témoins et d'informateurs.

- DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 112,27 M€ EN AE ET 113,18 M€ EN CP

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, de 112 267 378 € en AE et 113 181 046 € en CP, sont supérieures de 19 % en AE et 21 % en CP par rapport à la LFI. De plus, une hausse de 3 % en AE et de 5 % en CP est constatée par rapport à l'exécution 2018.

Cet écart entre la prévision et l'exécution s'explique principalement par la persistance d'une activité opérationnelle soutenue et la mobilisation importante des forces de police en 2019, et ce dans la continuité de l'année 2018.

Cette augmentation se retranscrit notamment sur les dépenses d'entretien des véhicules. En effet, celles-ci se sont élevées en 2019 à 45,92 M€ en AE et 45,88 M€ en CP, soit une hausse de 21 % en AE et 24 % en CP par rapport à la LFI. Cette hausse s'explique à la fois par la sollicitation très importante des véhicules police et d'une plus grande exposition des véhicules aux pannes, aux accidents et aux dégradations volontaires. De plus, le vieillissement du parc automobile entraîne des réparations plus récurrentes.

De même, les dépenses relatives aux frais de péage et de location de véhicules augmentent par rapport à la LFI 2019 avec une exécution de 10,89 M€ en AE et 11,17 M€ en CP en 2019, soit un écart de 3 M€ en AE et CP par rapport à la LFI.

Les dépenses de carburant se sont élevées en 2019 à 54,95 M€ en AE et 55,72 M€ en CP. Un écart de 6 € en AE et 7 M€ en CP est constaté par rapport à la LFI s'expliquant principalement par l'augmentation du coût du carburant et par une plus grande mobilisation des véhicules de service au regard des diverses manifestations.

Le solde de dépenses (0,51 M€ en AE et 0,41 M€ en CP) correspond à des dépenses exécutées en titre 3 sur des activités relevant du titre 5.

- DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 54,89 € EN AE ET 124,81 € EN CP

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2019, de 54 893 283,86 € en AE et 124 811 648,80 € en CP, comprennent :

- Dépenses d'habillement, de protection et d'intervention pour 4 458 715,40 € en AE et 69 536 117,16 € en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles légers et lourds, casques, boucliers, effets pare-coups, etc.) et d'intervention (menottes, tonfas et bâtons de défense, béliers, matériels de franchissement, etc.).

- Les dépenses d'habillement ont représenté en 2019 : -15,37 M€ en AE et 48,75 M€ en CP.

En AE, l'exécution négative s'explique par la modification du plan de facturation du marché habillement intervenu en cours d'année qui a conduit à un retrait d'engagement.

En CP, ces dépenses regroupent notamment :

- les dépenses du marché habillement, soit 29,2 M€ dont le compte à points des policiers et le paquetage des élèves;
- les achats hors marchés d'habillement soit 19,55 M€ qui comprennent notamment :
 - 0,13 M€ pour les effets de haute montagne,

- 0,32 M€ pour l'achat de 2 406 tenues d'intervention des unités spécialisées,
 - 1,54 M€ pour les tenues motocyclistes (3 118 blousons, 1 213 pantalons, 1 355 mi-bottes)
 - 0,03 M€ pour les tenues du RAID.
 - 16 M€ ont été consommés afin d'assurer un stock de transition pour le nouveau marché mais aussi pour les charges à payer de l'année 2018.
 - 1,53 M€ ont été consommés pour les dépenses d'habillement annexes hors SAILMI.
- Les dépenses consacrées aux moyens d'intervention et de protection des forces de police se sont élevées à 19,83 M€ en AE et 20,78 M€ en CP. Elles comprennent notamment :
- 4,24 M€ pour le renouvellement de 21 661 gilets pare-balles individuels ;
 - 4,2 M€ au titre des lots balistiques (dont 1 002 gilets lourds, plus de 1 969 casques pare-balles, etc.) ;
 - 7,1 M€ de matériels de maintien de l'ordre (casques et effets pare-coups, boucliers MO et poignées lacrymogènes) dont 1,2 M€ pour l'achat de 2 409 boucliers de maintien de l'ordre ;
 - 0,53 M€ pour la commande de 12 184 paires de menottes (besoins écoles et services) ;
 - 0,32 M€ pour 6 377 tonfas et bâtons télescopiques de défense ;
 - 1,2 M€ pour les matériels spécialisés du RAID ;
 - 0,48 M€ pour les matériels de la DCPAF pour lutter contre la fraude documentaire ;
 - 2,8 M€ de matériels divers (franchissement, béliers, door-raider, jumelles à vision nocturne, matériels de barrage, etc.).

- Achat d'armement et de munitions pour 14 423 074,68 € en AE et 17 852 608,55 € en CP

- En 2019, 3,33 M€ en AE et 3,83 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :
 - 0,2 M€ pour l'acquisition de 71 Pistolets à Impulsion Électrique et des accessoires ;
 - 0,5 € pour l'achat de 180 fusils, 160 armes factices et 250 kits de conversion FOF ;
 - 0,36 M€ pour l'armement spécialisé du RAID ;
 - 0,7 M€ pour l'armement spécialisé de la DGSI ;
 - 0,63 M€ au titre des accessoires de l'arme (dont 24 399 étuis).
 - 0,51 M€ ont été consommés sur les dépenses divers d'entretiens des armes.
- En ce qui concerne les munitions des forces de police, 11,09 M€ en AE et 14,02 M€ en CP ont été consommés.

Près de 20 millions de munitions ont été commandés en 2019 soit une dépense globale de 11 M€. Après une nette augmentation en 2018, notamment pour compléter les stocks de munitions de maintien de l'ordre fortement utilisés lors des manifestations, les dépenses se stabilisent et sont conformes à la LFI.

Le reste des dépenses correspond aux achats effectués par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) pour du mobilier et du petit matériel, par l'Établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 36,01 M€ en AE et 37,43 M€ en CP en 2019.

- DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 166,09 M€ EN AE ET 160,35 M€ EN CP

166 087 148 € en AE et 160 347 000 € en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les SIC.

Il s'agit principalement des dépenses de fonctionnement, de maintenance, de mise à niveau des obsolescences du réseau de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) avec une exécution qui s'élève à 42,82 M€ en AE et à 35,39 M€ en CP.

De même, les dépenses de maintien en condition opérationnelle de la police nationale représentent une part importante des dépenses de titre 3 avec une exécution à 36,46 M€ en AE et 32,23 M€ en CP. Il s'agit des dépenses

liées à l'ensemble des éléments d'infrastructure et des applications informatiques qui doivent être adaptés aux nombreuses évolutions juridiques, statistiques et aux nouvelles menaces.

Les dépenses dédiées aux brevets, au matériel informatique et aux télécommunications, ainsi qu'aux consommables informatiques restent stables par rapport à celles exécutées l'année dernière avec une consommation de 40,20 M€ en AE et de 47,62 M€ en CP.

Concernant la mise à niveau du patrimoine des systèmes d'information et de communication de la police nationale, les dépenses sont stables par rapport à la prévision LFI avec une exécution de 31,78 M€ en AE et 27,53 M€ en CP.

La part du loyer de fonctionnement du contrat relatif au plan de vidéo-protection de Paris (PVPP) sur lequel s'adosse le plan zonal de vidéo-protection (PZPP) qui couvre en partie le territoire de l'agglomération parisienne (hors Paris) représente une consommation à hauteur de 14,83 M€ en AE et 17,58 M€ en CP en 2019.

- DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 383,16 M€ EN AE ET 220,5 M€ EN CP

La LFI prévoyait 447,53 M€ en AE et 215,53 M€ en CP, contre une exécution 2018 de 311,97 M€ en AE et 302,84 M€. L'exercice 2019 est marqué par la disparition des loyers budgétaires, qui représentaient 62,1 M€ en 2018, expliquant ainsi l'essentiel de la baisse observée en AE et CP des crédits immobiliers de titre 3.

- Loyers de droit commun et concession de logement pour 132 634 495 M€ en AE et 63 290 847 M€ en CP

Les loyers de droit commun sont en baisse de 28,06 % par rapport à l'exécution 2018. Cet écart s'explique par le solde anticipé d'opérations par la Préfecture de Police en 2018.

- Entretien courant du parc immobilier 97 910 493 M€ en AE et 88 197 601 M€ en CP

Ces dépenses comprennent les travaux d'aménagement et d'entretien ainsi que les contrats de nettoyage et de gardiennage.

Les dépenses de gestion du parc sont en hausse de 10,5 % en AE et en très légère baisse en CP, soit 1 % par rapport à la LFI 2019.

- Énergie et fluides pour 124 187 272 M€ en AE et 44 861 887 M€ en CP

Les consommations en AE sont supérieures de 61 M€ à celles de 2018, compte tenu de l'engagement des marchés nationaux gaz et électricité.

La consommation en CP est stable par rapport à la consommation 2018 (+1,9 %).

Par ailleurs, 25,47 M€ en AE et 19,46 M€ en CP de dépenses relatives aux opérations de maintenance lourde prévues, inscrite comme des dépenses d'investissement de titre 5 en budgétisation, ont été requalifiées en exécution par le comptable en titre 3 eu égard à la nature des dépenses concernées.

De plus un montant de 2,96 M€ en AE et 4,68 M€ en CP a été exécuté pour les parties financement et fonctionnement des contrats d'autorisation d'occupation temporaire/location avec option d'achat (AOT/LOA).

- DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 25,44 M€ EN AE ET 24,41 M€ EN CP (cf ci-dessus)

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 0,69 M€ EN AE ET 0,71 M€ EN CP

L'association FLAG ! a bénéficié d'une subvention de fonctionnement à un niveau fixé par convention, à savoir 16 000 € pour FLAG. Une subvention a également été versée dans le cadre d'une convention de financement à la fondation Jean Moulin, à hauteur de 30 000 €.

D'autres subventions, pour un montant total de 0,64 M€ en AE et 0,66 M€ en CP, ont été versées à diverses associations.

En 2019, la subvention à la fédération sportive de la police nationale (FSPN) d'un montant de 3 271 896 M€ a été imputée par erreur sur du titre 6. Le montant retraité des subventions aux associations du titre 3 s'élève, ainsi, à 3,96 M€ en AE et 3,98 M€ en CP.

- SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 32,48 M€ EN AE ET EN CP

Les subventions sont allouées au titre des charges de service public à l'école nationale de la police nationale (ENSP) pour un montant total de 24,05 M€ en AE et CP, ainsi qu'à l'institut national de la police scientifique (INPS) pour un montant total de 8,43 M€ en AE et CP.

◆ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent au total à 267,24 M€ en AE et 219,81 M€ en CP contre 230,59 M€ en AE et 205,85 M€ en CP en 2018, soit une augmentation de 36,65 M€ en AE (répartie sur l'ensemble des dépenses) et une baisse de 13,96 M€ en CP (sur les moyens mobiles). Ces crédits sont destinés à financer les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

- DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 49,04 M€ EN AE ET 45,13 M€ EN CP

Les dépenses d'investissement pour les réseaux radio de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) s'élèvent à 3,85 M€ en AE et 3,30 M€ en CP. Elles concernent essentiellement le remplacement des liaisons louées par des fréquences hertziennes, ainsi que la migration vers la technologie IP de l'infrastructure afin de faire face à l'obsolescence programmée de la technologie « time division multiplexing » (TDM). La faiblesse des dépenses s'explique par l'imputation en titre 3 de dépenses programmées en titre 5.

Une part importante des crédits de titre 5 pour les systèmes d'information et de communication est consacrée au paiement des investissements pour le plan de vidéo-protection de Paris, pour 8,66 M€ en AE et 13,31 M€ en CP relatifs à l'infrastructure.

Les crédits restants (29,94 M€ en AE et 19,15 M€ en CP) permettent d'assurer les évolutions importantes et obligatoires des fichiers existants (amélioration du fichier national des empreintes génétiques, fichier des personnes recherchées, fichier des brigades spécialisées...) et de poursuivre le développement de logiciels et matériels destinés à faciliter les actes d'investigation en matière de téléphonie, ainsi qu'un logiciel d'analyse sémantique, du logiciel de rédaction de procédure, de l'Outil d'État-major.

En outre, certaines dépenses relatives aux brevets, consommables, matériels informatiques et télécoms sont imputées en titre 5 à hauteur de 6,59 M€ en AE et de 9,37 M€ en CP.

- DÉPENSES D'IMMOBILIER : 144,09 M€ EN AE ET 112,42 M€ EN CP.

Ces dépenses incluent les opérations d'investissements de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

L'année 2019 a été marquée par la livraison des opérations de relogement des commissariats de Tourcoing et Bourgoin-Jallieu.

En AE, les principales opérations financées ont été les suivantes :

- opérations du nouveau triennal 2018-2020 (25,30 M€) : relogement du CP de Rodez (0,04 M€), construction CP Kremlin-Bicêtre (0,03 M€), restructuration du CP de Mérignac et intégration de la DZRFPN (0,01 M€), relogement de la CSP de Wattignies (0,60 M€), construction de l'HP d'Annecy (0,09 M€), relogement du CP de Villefranche S/Saône (0,97 M€), construction du CP d'Épernay (0,80 M€), rénovation des façades et de l'étanchéité des toitures terrasses de l'HP de Metz (0,07 M€), construction de la DIDPAF 45 (0,11 M€), regroupement des services de Marseille Sainte-Anne (0,05 M€), construction du stand de tir de Rungis (4,31 M€), construction de l'HP d'Amiens (0,01 M€), réhabilitation/extension de l'HP Saint-Etienne (15,91 M€), extension du CP de Privas (0,67 M€),

réhabilitation de l'HP de Montbéliard (0,06 M€), construction du stand de tir à l'HP du Mans-Paixhans (1,57 M€).

- opérations du précédent triennal 2015-2017 (25,43 M€) : construction de l'HP Cayenne (0,83 M€), de rénovation des étages 2 à 5 du 36 Quai des Orfèvres (0,51 M€), construction de l'HP de Basse Terre (1,37 M€), construction HP Fort de France (1,32 M€), réhabilitation de l'HP d'Angers (12,93 M€), réhabilitation de l'HP Berliet (0,37 M€), construction de l'HP d'Annemasse (0,70 M€), du CP de Bourgoin-Jallieu (0,55 M€), du CP de Saint-André de la Réunion (0,59 M€), du CP de Châtelleraut (0,94 M€), de l'immeuble « Bataille » à Lyon (0,05 M€), Extension HP de Pau (5,27 M€).

34,77 M€ ont été exécutés au titre de l'investissement AOT (Ilot Pérée) en majorité sur le BOP « Zone de défense Ile-de-France ».

Le solde (58,59 M€) a concerné le lancement et la poursuite d'un grand nombre d'opérations de maintenance, dont les opérations du PZMI (25 M€) et les enveloppes thématiques relatives aux écoles de police (14,10 M€), aux stands de tirs (5 M€), aux laboratoires de police technique et scientifique (1,5 M€), ainsi qu'aux CRS (3 M€). Ce solde inclut par ailleurs, la dotation mise en place en 2018 pour la création des nouvelles antennes de Groupements interministérielles de contrôle (GIC) et de réseau confidentiel défense qui a été reconduite en 2019 pour un montant de 0,30 M€.

Les CP consommés sur les suites d'opérations mises en place avant 2019 concernent essentiellement :

- la poursuite de l'opération de relogement de relogement du CP de Saint-Denis et des laboratoires parisiens de l'IPNS (16,12 M€) ;
- opérations du nouveau triennal 2018-2020 (3,50 M€) : relogement du CP de Châtelleraut (2,55 M€), construction de l'HP de Basse Terre (0,46 M€), construction du CP d'Épernay (0,10 M€), réhabilitation/extension de l'HP de Saint-Etienne (0,20 M€), et construction du stand de tir au sein de l'HP du Mans-Paixhans (0,19 M€).
- opérations du précédent triennal 2015-2017 (35,94 M€) : la poursuite des travaux de construction du cantonnement CRS de Pondorly (1,12 M€), de construction de l'HP de Fort-de-France (7,29 M€), de l'HP de Cayenne (2,27 M€), des HP de Tourcoing (3,82 M€), d'Annemasse (4,40 M€), et de Carcassonne (3,77 M€), des CP de Bourgoin-Jallieu (3,40 M€), CP de Saint-André (3 M€), La Défense (1,19 M€), de Champigny-sur-Marne (2 M€) de rénovation de l'HP de Lyon 8ème Berliet (3,68 M€).

2,03M€ ont été exécutés au titre de l'investissement AOT (Ilot Pérée) exclusivement sur le BOP « commandement, soutien et logistique ».

Le solde (54,83 M€) concerne le reste des opérations immobilières, notamment de maintenance du parc immobilier de la police nationale.

L'écart constaté entre programmation et exécution provient notamment de la ré-imputation en titre 3 par le comptable d'une partie des dépenses immobilières budgétées en titre 5.

- ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 65,64 M€ EN AE ET 55,38 M€ EN CP

Le plan de renouvellement 2019 aura permis l'acquisition de 3 104 véhicules pour un montant de 65 496 974,75 € en AE et 55 308 740,90 M€ en CP.

Les crédits 2019 ont permis ainsi l'acquisition de 2 920 véhicules légers deux et quatre roues dont 126 véhicules commandés localement en outre-mer. A cela s'ajoute l'acquisition de 136 véhicules lourds (121 véhicules de maintien de l'ordre, 2 bateaux, 2 véhicules d'intervention blindés pour le RAID (PVP) et 1 dépanneuse, 2 engins lanceur d'eau, et 8 autres véhicules lourds).

Ces crédits ont permis également le financement de 48 véhicules en location longue durée.

L'écart entre la prévision et l'exécution 2018 en CP s'explique par l'impact du changement de convention avec l'UGAP qui prévoit le versement de 80 % des avances à la commande et 20 % à la livraison (contre 100 % à la commande auparavant). A titre d'information, au 31 décembre 2019, plus de 500 véhicules n'avaient pas été livrés.

Le solde des dépenses (0,14 M€ en AE et 0,07 M€) correspond à des erreurs d'imputation.

- DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 7,99 M€ en AE et 6,08 M€ en CP

7,99 M€ en AE et 6,08 M€ en CP ont été consacrés à l'achat de matériels d'intervention des forces notamment de matériels spécialisés dédiés aux unités d'intervention (matériels de vision nocturne), aux laboratoires et au CREL, mais aussi des matériels au titre de la lutte contre la fraude documentaire (stations portables de contrôle de documents) pour la police aux frontières acquis.

En outre, des dépenses de fonctionnement courant ont été exécutées à tort en titre 5 pour un montant de 0,48 M€ en AE et 0,79 M€ en CP.

◆DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 41,07 M€ en AE et 37,06 M€ en CP.

Elles comprennent :

- la participation de l'État au budget spécial de la préfecture de police pour 27,99 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit des services de police. Le solde correspond aux contributions de l'État au fonctionnement de l'infirmierie psychiatrique et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris. La subvention versée au budget spécial de la préfecture de police couvre pour près de 90 % des charges de personnel.
- la contribution versée à INTERPOL pour 6,57 M€ en AE et 3,36 M€ en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,54 M€ en AE et CP ;
- une contribution au financement du centre national de relais 114 de 1 261 890 € en AE et 420 630 € en CP ;
- une subvention de 32 214 € en AE et CP dans le cadre d'une convention de subvention passée avec l'ambassade de France au Niger dans le but d'organiser un atelier régional sur la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants et de traite des personnes ;
- un montant de 33 160 € en AE et CP versées par la direction centrale de la police judiciaire au « Maritime Analysis and Operations Centre – Narcotics ». Il s'agit des contributions de la France au centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (lutte contre le trafic de stupéfiants par voie maritime) ;
- une subvention Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles de 26 670 € en AE et CP ;
- d'autres subventions ont été versées à différentes associations à hauteur de 0,05 M€ en AE et CP.

Par ailleurs, un montant de 4,41 M€ en AE et 3,61 m€ en CP, destinés aux œuvres sociales, et principalement à la fédération sportive de la police nationale pour 3,27 M€ initialement programmé en titre 3, a été exécuté en titre 6, expliquant l'écart observé entre la prévision et la dépense constatée.

◆DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Les dépenses d'opérations financières exécutées à hauteur de 8,14 M€ en AE et 7,52 M€ en CP comprennent :

- des subventions exceptionnelles versées à l'INPS pour un montant total de 5,84 M€ en AE et CP :
 - une subvention de 5,68 M€ en AE et CP relatif au programme pluriannuel de modernisation des laboratoires ;
 - une subvention de 0,16 M€ en AE et CP pour l'acquisition de 5 armoires climatiques financé par l'AGRASC.

- des subventions exceptionnelles versées à l'ENPS pour un montant total de 1,30 M€ en AE et 0,68 M€ en CP :
 - une subvention de 0,68 M€ en AE et CP pour financer le système de sécurité incendie ;
 - une subvention de 0,62 M€ en AE destinée à la réfection des sanitaires des résidences du site de Cannes-Ecluse.
- une dépense dans le cadre d'une opération immobilière : 1 M€ en AE et CP

Le montant consommé de 1 M€ en AE et CP correspond au versement de crédits fait à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) pour la rénovation des locaux du commissariat du 8^e arrondissement de Paris, situés sous le Grand Palais.

Cette opération est conduite par l'opérateur RMN-GP par le biais d'une convention de mandat, en lien avec les services du ministère de l'intérieur. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la rénovation du musée du Grand Palais pour un montant de 21,67 M€ HT. La date prévisionnelle de fin de l'opération est fixée à janvier 2024.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	24 613 000	24 613 000	25 352 236	24 732 000
Subventions pour charges de service public	24 613 000	24 613 000	24 052 000	24 052 000
Dotations en fonds propres	0	0	1 300 236	680 000
INPS - Institut national de police scientifique (P176)	14 357 000	14 357 000	14 266 000	14 266 000
Subventions pour charges de service public	8 501 000	8 501 000	8 426 000	8 426 000
Dotations en fonds propres	5 856 000	5 856 000	5 840 000	5 840 000
Total	39 970 000	39 970 000	40 618 236	39 998 000
Total des subventions pour charges de service public	33 114 000	33 114 000	32 478 000	32 478 000
Total des dotations en fonds propres	6 856 000	6 856 000	8 140 236	7 520 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	Réalisation 2018	260	5	1	0	0
	Prévision 2019	267	6	3	0	0
	Réalisation 2019	247	5	2	0	0
INPS - Institut national de police scientifique	Réalisation 2018	0	0	0	0	0
	Prévision 2019	870	0	0	0	0
	Réalisation 2019	819	0	0	0	0
Total		260	5	1	0	0
		267	6	3	0	0
		247	5	2	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	267	260
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	-13
Solde des transferts T2/T3	0	0

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	267	247

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	0	9 592
INPS - Institut national de police scientifique	0	0
Total	0	9 592

OPÉRATEURS

ENSPOLICE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

Organisée par les articles R. 413-1 à R. 413-54 du code de la sécurité intérieure, l'école nationale supérieure de la police (ENSP) est chargée de la formation initiale et continue des personnels du corps de commandement (officiers de police) sur le site de Cannes-Ecluse, et des personnels du corps de conception et de direction (commissaires de police) sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Acteur clef de la coproduction de sécurité, l'établissement participe également à la formation d'agents d'organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la sécurité, à l'accueil d'auditeurs et stagiaires étrangers, ainsi qu'à la coopération technique avec les services de police des pays partenaires.

L'ENSP assure de surcroît l'animation et la coordination des réseaux de recherche d'intérêt opérationnel de la police nationale.

Une activité de formation initiale et continue constamment renouvelée

L'établissement a poursuivi ses efforts en 2019 pour préparer au mieux les élèves officiers et commissaires de police à l'exercice de leurs fonctions, sur la base d'une formation individualisée, professionnalisante, diplômante, ouverte sur l'international et évaluée.

Le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or a poursuivi en 2019 les tendances de l'activité de formation initiale en école. Les journées de formation stagiaires atteignent un total de 26 359 (périodes de stages et de scolarité confondues), contre 25 100 JSP en 2018. Le site de Cannes-Ecluse a, pour sa part, connu une quasi stabilité des JFS, celles-ci passant pour les officiers de 22 446 en 2018 à 22 185 en 2019. Les évolutions s'expliquent par les variations du nombre d'élèves composant les promotions pour les deux sites, ainsi que par une modification du phasage des études concernant celui de Saint Cyr.

L'ensemble des JFS en stage et en école pour l'établissement est ainsi, pour sa part, légèrement haussier (+2,1%) en 2019 avec 48544 JFS contre 47 546 JFS en 2018.

Cette progression s'accompagne d'une amélioration continue de la qualité des formations dispensées : l'ENSP est engagée dans une démarche constante d'adaptation de ses enseignements à la réalité opérationnelle des métiers de commissaire et d'officier de police. La transversalité des enseignements, à travers les domaines de la déontologie, de l'éthique, de la communication et du management, a également été approfondie. Sur le champ du management, il faut souligner la conclusion d'un marché public avec un prestataire en formation, dont l'offre pédagogique sera déployée pour la première fois sur les deux sites.

La modernisation de l'offre de formation initiale a été poursuivie, avec désormais 151 espaces de cours et modules ouverts sur la nouvelle plate-forme numérique « E-campus » et une progression de 46 % du nombre de ses utilisateurs actifs (soit 1 180).

S'agissant de la formation continue, elle progresse légèrement (1 944 stagiaires, +0,9%) si on excepte la formation statutaire. Le nombre diminuant de personnels à former obligatoirement dans le cadre d'un avancement de grade emporte ainsi une contraction du nombre de JFS servies en formation continue (11 859 JFS, soit - 8,93%).

A Saint Cyr, ce recul est à la fois dû à des éléments conjoncturels, notamment les mouvements sociaux dans les transports qui ont conduits à des annulations de déplacement pour des stagiaires, mais est également dû à des

facteurs endogènes, au travers de la création de sessions s'adressant à un public restreint (co-développement, stages pour les préfigureurs DPN, ...).

A Cannes-Ecluse, c'est le dispositif de formation continue statutaire pour l'accès au grade de commandant qui justifie la baisse de ce secteur, les candidats étant statutairement moins nombreux que l'année précédente.

Des formations partenariales inscrites dans la police de sécurité du quotidien et le continuum de sécurité

La formation des référents sûreté, acteurs désormais incontournables pour la prise en compte des enjeux de sécurité dans les opérations de construction et rénovation urbaine d'envergure, est assurée par l'ENSP sur le site de Cannes-Ecluse. L'école a réuni en 2019 90 stagiaires, policiers et gendarmes dans leur grande majorité. Conformément aux orientations de la direction générale de la police nationale (DGPN), cette formation a vocation à s'ouvrir vers le secteur privé, dans le cadre du renforcement du « continuum de sécurité ».

En 2018, l'opérateur a été désigné par la DGPN référent national pour la formation des cadres de la sécurité privée, un positionnement qui lui a permis de poursuivre et d'étendre ses partenariats vers le monde de l'entreprise.

166 stagiaires de la sécurité privée ont ainsi été formés en 2019 issus d'horizons divers (sécurité privée, La Poste, sociétés d'évènementiel, ...). Un partenariat a également été noué avec le club des jeunes cadres de la sécurité (CJCS) ayant abouti à des séminaires sur le site de Saint Cyr.

L'activité de coopération internationale est restée soutenue, avec notamment 27 opérations de coopération en 2019 (accueil de délégations étrangères, participation de l'ENSP à des colloques ou des organismes internationaux, ...), soit l'équivalent de 1220 JFS contre 1109 en 2018.

Il faut également noter qu'en 2019, pour la première fois, l'ENSP a accueilli parmi les cadres de police étrangers (CPE) suivant une scolarité à l'école, deux CPE de l'Union européenne, une commissaire italienne et un officier espagnol.

Enfin, s'agissant des classes préparatoires intégrées, 30 élèves ont suivi le cursus de préparation aux concours en 2019 (20 à Cannes-Ecluse et 10 à Saint Cyr) contre 24 en 2018. A ce jour, 13 d'entre eux ont réussi un concours, ce chiffre n'étant pas finalisé dans l'attente du résultat du concours de gardien de la paix en avril 2020.

Une activité de recherche dynamique et valorisée

L'activité de recherche a piloté 24 projets gérés en 2019 contre 34 en 2018. Néanmoins cette tendance baissière doit être analysée sous un angle à part : en effet, tous les projets ne nécessitent pas le même rythme de conception, de développement et d'application. Ce type d'évolution est donc normal en fonction du stade où se situent ces projets lors du bilan annuel. On peut néanmoins noter que le nombre de projets en cours augmente en rythme annuel, passant de 15 à 17.

L'ENSP poursuit la mobilisation de financements externes, notamment de l'agence nationale de la recherche (ANR) et de la Commission européenne, avec des ressources conventionnées à hauteur de 286 304 € en 2019.

La Chaire de recherche « Sécurité globale : anticiper et agir » a été créée en mars 2019, conformément aux orientations du conseil d'administration de l'ENSP, en collaboration avec l'université Lyon 3 et l'université technologique de Troyes. Acte de reconnaissance du niveau d'excellence de l'école en matière de recherche, d'enseignement et de partenariat, la création de cette Chaire marque de façon concrète le rapprochement de la police nationale avec le monde universitaire. Basée sur le modèle économique du mécénat, une recherche de contributeurs financiers a été effectuée auprès de grandes entreprises privées qui en ont validé le principe pour une effectivité en 2020.

Des investissements impactés par l'augmentation du nombre d'élèves officiers

La direction générale de la police nationale renforce le recrutement des élèves officiers à partir de 2020. Les promotions qui comptaient 70 élèves vont progressivement passer entre 2019 et 2022 de 70 à 400 élèves.

À cet effet, l'ENSP a engagé une politique immobilière sur son site de Cannes-Écluse en finançant sur fonds propres et via le SGAMI PP toute une série d'opérations de réhabilitation des résidences d'hébergement des élèves et des locaux pédagogiques, de sécurisation du site et de réfection du réseau électrique. Ces investissements vont se poursuivre en 2020 et 2021.

2019 a aussi été une année au cours de laquelle l'ENSP a inscrit ses dépenses dans le cadre de marchés publics, qu'ils soient nationaux, régionaux voire de l'établissement (marchés d'achats alimentaires, de blanchisserie et de formations).

Une gouvernance mobilisée autour de nouveaux objectifs

Fruit d'un processus de consultation et de concertation approfondi, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2021 a été adopté par le conseil d'administration le 30 novembre 2018.

Il fixe pour l'école les objectifs suivants :

- le développement des compétences des commissaires et officiers de police ;
- l'intensification de la recherche d'intérêt opérationnel ;
- la montée en puissance des actions partenariales aux échelles nationales et internationale ;
- la poursuite des objectifs de modernisation et de performance en matière de gestion.

Le premier comité de suivi de ce nouveau COP se tiendra en mai 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale	23 281	23 281	24 613	24 613	25 352	24 732
Subventions pour charges de service public	23 211	23 211	24 613	24 613	24 052	24 052
Dotations en fonds propres					1 300	680
Transferts	70	70				
P147 – Politique de la ville	13	13			13	13
Transferts	13	13			13	13
Total	23 294	23 294	24 613	24 613	25 365	24 745

En 2019, 24,052 M€ ont été versés à l'ENSP au titre de la subvention pour charges de service public auxquels s'ajoutent 680 000 € inscrits au budget rectificatif n°2 qui correspondent à une dotation exceptionnelle de la direction générale de la police nationale pour financer des opérations immobilières sur le site de Cannes-Écluse, en relation avec l'augmentation du nombre d'élèves-officiers.

Le programme 147 « Politique de la ville » a par ailleurs versé un transfert de 13 000 € à l'opérateur pour le financement des deux classes préparatoires intégrées pour le compte de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	17 717	16 229	Subventions de l'État	24 052	24 094
<i>dont charges de pensions civiles</i>	5 206	4 925	– subventions pour charges de service public	24 052	24 081
			– crédits d'intervention(transfert)		13
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 674	8 866	Fiscalité affectée		10
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	89	286
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 060	1 179	Autres produits	1 778	2 099
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	1 060	1 179	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	478	95
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		478
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	25 391	25 095	Total des produits	25 919	26 489
Résultat : bénéfice	528	1 394	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	25 919	26 489	Total : équilibre du CR	25 919	26 489

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 110	1 999
Investissements	1 115	784	Financement de l'actif par l'État		680
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 115	784	Total des ressources	1 110	2 679
Augmentation du fonds de roulement		1 896	Diminution du fonds de roulement	5	

* Voté

Les deux classes préparatoires intégrées de l'établissement ont bénéficié d'une subvention de 13 000 € de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSé).

Les autres subventions (financement de l'agence nationale de la recherche et financements européens) destinées aux activités de recherche de l'école ont représenté 286 304 € en 2019.

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

En fiscalité fléchée, figurent 9 592 € reçus par l'établissement au titre de la taxe d'apprentissage, inscrite en recettes propres en comptabilité budgétaire.

S'agissant des charges de personnel, la différence entre la prévision de crédits (budget initial) et le montant réalisé (compte financier) s'explique notamment par la taxe sur les salaires exécutés par l'ENSP en 2019 (950 028€) dont le montant n'est pas intégré au compte financier.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	17 716	17 716	17 390	17 390
Fonctionnement	6 614	6 614	6 916	6 711
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 115	1 115	1 042	781
Total des dépenses AE (A) CP (B)	25 445	25 445	25 348	24 881
Dépenses de pensions civiles globales	5 206	5 206	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	25 352	26 272
Subvention pour charges de service public	24 052	24 052
Autres financements de l'État	0	693
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 300	1 527
Recettes fléchées	88	286
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	88	286
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	25 440	26 558
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 677
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	2 466	70	70	0	0	0	0	2 536	2 536
	1 405	83	86	0	0	0	0	1 487	1 490
Formations	8 309	1 903	1 903	0	0	0	0	10 212	10 212
	8 052	1 433	1 397	0	0	0	0	9 484	9 449
Recherche	506	80	80	0	0	0	0	586	586

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial Compte financier *</i>	827	84	60	0	0	0	0	911	887
Soutien et logistique	6 435 7 106	4 561 5 317	4 561 5 168	0 0	0 0	1 115 1 042	1 115 781	12 111 13 465	12 111 13 054
Total	17 716 17 390	6 614 6 916	6 614 6 711	0 0	0 0	1 115 1 042	1 115 781	25 445 25 348	25 445 24 881

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	8
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5	8
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 643
Abondement de la trésorerie fléchée	0	122
Abondement de la trésorerie non fléchée	105	1 521
Total des besoins	5	1 651

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 677
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-26
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 651
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	110	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	5	1 651

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	265	273	252

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– sous plafond	260	267	247
– hors plafond	5	6	5
dont contrats aidés	1	3	2
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution d'emplois de l'ENSP s'établit à 252 ETPT. L'écart entre l'exécution d'emplois 2019 et la prévision 2019 tient essentiellement aux vacances de postes enregistrées pour le site de Cannes-Ecluse.

INPS - INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

L'institut national de police scientifique (INPS), régi par les articles L. 413 et R. 413-27 à R. 413-54 du code de la sécurité intérieure, est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministre de l'intérieur.

Il regroupe les cinq laboratoires de police scientifique (LPS) de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, tous dotés d'une compétence nationale, ainsi qu'un service central localisé à Lyon. Ces implantations lui permettent de concilier expertise et proximité.

Expert personne morale agréé par la Cour de cassation, l'INPS est habilité à la réalisation des identifications par empreintes génétiques et accrédité pour la grande majorité des dossiers qu'il rend, notamment pour l'ensemble de son activité en génétique et analyse de traces papillaires. Couvrant la totalité du champ des disciplines criminalistiques, il a pour mission d'effectuer les examens et analyses scientifiques et techniques demandés par les autorités judiciaires et les services de police et de gendarmerie dans un cadre pénal. Prestataire de services, l'INPS est dépendant et contraint par les réquisitions et ordonnances de commissions qui lui sont adressées.

L'INPS contribue à la réalisation de l'action n° 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » du programme.

Une activité 2019 en reconduction

Avec un total de 376 000 dossiers traités, dont 147 255 en « traces », toutes disciplines confondues, l'année 2019 marque une certaine stabilité, tant en nombre de saisines qu'en volume analytique produit.

Une augmentation des sollicitations des enquêteurs et des magistrats de 4 % par rapport à 2018 est constatée.

En biologie génétique :

L'activité « individus » (établissement de profils génétiques des mis en cause et condamnés), totalement maîtrisée, fonctionne au maximum de ses capacités analytiques. 20 000 dossiers traités par mois en flux tendu conduit à établir 229 059 profils génétiques transmis au FNAEG.

L'activité « traces » en biologie (analyse de prélèvements réalisés sur scènes d'infraction criminelles et délictuelles) connaît une réelle stabilisation de la demande (108 538 saisines contre 108 587 en 2018).

Cependant, plus que le volume de dossiers traités, la caractéristique principale de l'année 2019 est le changement de qualification des dossiers reçus. Les laboratoires de police scientifique ont ainsi été davantage sollicités pour des

dossiers du haut du spectre, c'est-à-dire liés à des affaires délictuelles (hors PTS de masse) et criminelles. La part de ces dossiers a progressé de 5 %. Plus complexes, ils nécessitent davantage d'analyses et de prélèvements sur scellés, lesquels ont progressé de 275 451 à 277 882 entre 2018 et 2019. L'activité en matière de PTS de masse, quant à elle, est restée stable, tout en étant soutenue.

Cette évolution est la conséquence directe de la sectorisation du territoire national en 2 zones décidée par le directoire de PTS du 18 décembre 2017, confiant le traitement spécialisé de la PTS de masse aux laboratoires de police de Lyon et de Toulouse, dotés de plateformes automatisées. Des capacités analytiques ont ainsi été dégagées dans les 3 autres laboratoires de police de Lille, de Paris et de Marseille, pour recevoir des dossiers du haut du spectre. Ce processus devrait encore s'amplifier avec la décision du dernier directoire de PTS du 28 novembre 2019 qui entérine une nouvelle cartographie de sectorisation du territoire national en matière de saisines délictuelles et criminelles des laboratoires de l'INPS, dans l'attente de l'aboutissement du projet SMARTLAB (cf. *infra*)

Hors biologie

L'activité « autres traces » est portée par la toxicologie sécurité routière (94 % de l'activité toxicologie) tournée vers l'analyse de masse des prélèvements salivaires dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre l'insécurité routière. Les laboratoires de l'institut, tous dotés de matériels analytiques performants, ont traités plus de 35 000 demandes, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2018. Une des raisons de cette évolution est que l'INPS est parvenu à ramener vers les laboratoires publics les sollicitations des cours d'appel d'Orléans, de Rennes et de Versailles qui s'adressaient habituellement aux laboratoires privés.

Les autres disciplines, à sollicitations soutenues, (balistique, incendies-explosions, toxicologie médico-légale, physico-chimie...) ont maintenu à haut niveau le volume de leurs prestations, exercées dans la majeure partie des cas dans le cadre d'ordonnances de commissions d'experts délivrées par des magistrats instructeurs.

Les délais de traitement des dossiers « traces » à 2 mois affichent un retrait par rapport à 2018 (53% contre 78%), mais restent stables à 6 mois (94 %). L'augmentation des sollicitations dans le haut du spectre explique en partie cette situation. D'autres facteurs sont également à l'origine de l'allongement des délais. D'une part, la mise en place du kit d'extraction ADN harmonisé ayant nécessité la validation des nouvelles méthodes analytiques dans chaque laboratoire, et d'autre part, la livraison de nouveaux équipements dont les étapes de qualification obligatoires pour le maintien des accréditations qualité ont fortement mobilisé les équipes.

Une modernisation des laboratoires au service de l'investigation

La mise en œuvre de la première tranche du plan pluriannuel de modernisation des laboratoires (PPML) et celle simultanée de 23 marchés publics ont visé à renouveler les équipements analytiques, le parc automobile, l'acquisition de matériels informatiques et le lancement d'opérations immobilières majeures à Lille et à Lyon.

Le regroupement des trois entités du laboratoire de police de Paris à Saint-Denis, dès l'automne 2020, a basculé en 2019 dans sa phase opérationnelle mobilisant le service des affaires immobilières de la préfecture de police et la direction du laboratoire, soutenue par la direction de l'institut.

Enfin, le projet phare SMARTLAB 2022, dont le premier comité stratégique s'est tenu au printemps 2019 en présence du directeur général de la police nationale, est lancé. L'équipe projet a été constituée et s'est consacrée à la planification des deux actions structurantes : le « hub scellés » et le SIMAC (structuration de l'infrastructure réseau). Complémentaire et indispensable au projet SMARTLAB, la modernisation du système d'information (SI) avec le projet LIMS V2 est enfin entré dans une phase opérationnelle.

Gouvernance :

Le contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2017-2019 est arrivé à échéance. Il s'agit du dernier COP puisqu'à compter du 1er janvier 2021, l'INPS fusionnera avec le SCPTS pour devenir un service à compétence nationale de PTS.

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

A compter du 1er janvier 2020 et jusqu'à la mise en place du service à compétence nationale, le SCPTS exercera la tutelle unique de l'établissement public, conformément aux préconisations interministérielles sur l'exercice de la tutelle des opérateurs de l'Etat.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale	8 596	8 596	14 357	14 357	14 266	14 266
Subventions pour charges de service public	8 246	8 246	8 501	8 501	8 426	8 426
Dotations en fonds propres	100	100	5 856	5 856	5 840	5 840
Transferts	250	250				
Total	8 596	8 596	14 357	14 357	14 266	14 266

En 2019, la subvention pour charge de service public d'un montant initial de 8 246 000 €, identique à celui de 2018, a été relevé en cours de gestion à hauteur de 180 000 € ce qui correspond au remboursement du loyer annuel des locaux de la direction des laboratoires relogée à Vaise

8,426 M€ ont donc été versés à l'INPS au titre de la subvention pour charges de service public auxquels s'ajoutent 5,840 M€ attribuée au titre du financement de la 1ère tranche du programme pluriannuel de modernisation des laboratoires de l'INPS.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>			Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	8 246 8 246	8 471 8 471
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 703	14 744	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	107	12
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 750 1 750	1 940 1 940	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 600 950	7 479 977
Total des charges	14 703	14 744	Total des produits	13 953	15 962
Résultat : bénéfice		1 218	Résultat : perte	750	
Total : équilibre du CR	14 703	15 962	Total : équilibre du CR	14 703	15 962

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	50	2 180
Investissements	5 933	2 121	Financement de l'actif par l'État	5 680	6 040
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	100	368
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 933	2 121	Total des ressources	5 830	8 588
Augmentation du fonds de roulement		6 467	Diminution du fonds de roulement	103	

* Voté

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0	0	0	0
Fonctionnement	12 953	12 953	13 437	13 088
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 780	5 933	4 362	2 134
Total des dépenses AE (A) CP (B)	18 733	18 886	17 799	15 221
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	18 583	19 529
Subvention pour charges de service public	8 246	8 426
Autres financements de l'État	5 680	5 680
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	57	160
Recettes propres	4 600	5 263
Recettes fléchées	178	190
Financements de l'État fléchés	0	190
Autres financements publics fléchés	178	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	18 761	19 719
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	4 498
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	125	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité Autres Sections	0	1 200	1 200	0	0	2 300	2 300	3 500	3 500
	0	1 094	1 140	0	0	2 824	804	3 918	1 944
Activité Biologie	0	7 400	7 400	0	0	600	600	8 000	8 000
	0	7 257	7 369	0	0	465	441	7 723	7 809
Fonctionnement courant	0	4 246	4 246	0	0	2 780	2 933	7 026	7 179
	0	5 009	4 517	0	0	956	773	5 965	5 290
Projets européens	0	107	107	0	0	100	100	207	207
	0	77	62	0	0	116	116	193	178
Total	0	12 953	12 953	0	0	5 780	5 933	18 733	18 886
	0	13 437	13 088	0	0	4 362	2 134	17 799	15 221

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	125	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	930	1 159
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 055	1 159
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 373
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 373
Total des besoins	1 055	5 533

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 498
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	920	1 035
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	920	5 533
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	135	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	16	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	119	0
Total des financements	1 055	5 533

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		870	819
– rémunérés par l'État par ce programme		870	819
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.